



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

RAPPORT DE PRESENTATION

7. RESUME NON TECHNIQUE

approuvé le 25 février 2020

Les Développeurs Associés



étudesactions
développement urbain, territorial et social



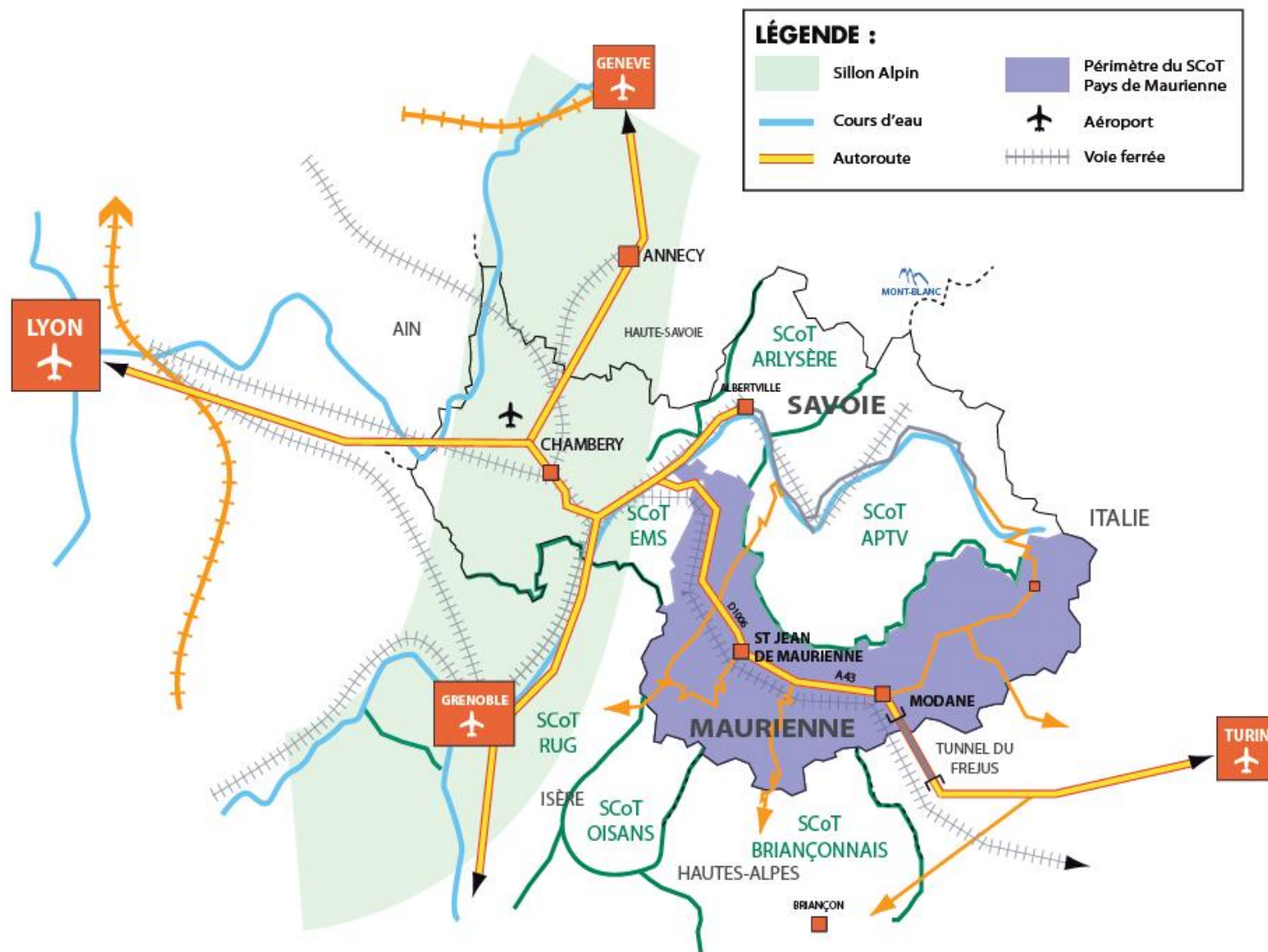
Transae
Assistance & Expertise

Réalisé avec le soutien de :



SOMMAIRE

1	Rappel du contexte d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :	4
2	Le projet SCoT : une volonté politique de la Maurienne préparée depuis des années.....	5
3	Une mobilisation forte et une large participation du territoire, des élus, des acteurs locaux, des habitants...et des partenaires !.....	6
4	Les grandes problématiques mises en perspective dans le SCoT Maurienne	7
4.1	Un positionnement stratégique au cœur des Alpes.....	7
4.2	Un développement fortement conditionné par l'extérieur	7
4.3	Un « petit » territoire alpin, étendu, habité, avec un environnement et des paysages remarquables, encore préservé.....	8
4.4	Une attractivité encore insuffisante avec de fortes disparités territoriales	10
4.5	Une activité agricole « identitaire » très intégrée au territoire dont le maintien et la diversification des espaces et des activités restent à assurer	11
4.6	Un modèle touristique fondée sur l'hiver et le ski dont la rentabilité se fragilise mais avec un fort potentiel de diversification	13
4.7	Une zone d'emploi à taille modeste à proximité d'espaces en développement, active, en recherche de valeur ajoutée	15
4.8	Une offre commerciale satisfaisant l'essentiel des besoins courants, qui reste cependant saisonnière en stations	16
4.9	Une armature urbaine ni polarisée ni multipolaire, réinterrogée par des centralités nouvelles,	17
5	Le projet d'Aménagement et de développement durables (PADD) de la Maurienne, socle du projet SCoT :	18
5.1	Comment le PADD est-il élaboré ?	18
5.2	Les principes fondateurs du projet de territoire	19
5.3	La stratégie de la Maurienne	21
6	Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : déclinaison opérationnelle du projet	26
6.1	Armature urbaine et habitat	27
6.2	Environnement	29
6.3	Accompagner la transition énergétique.....	30
6.4	renforcer l'attractivité, la visibilité, et la lisibilité économique de la Maurienne	31
6.5	confirmer l'espace agricole comme une composante identitaire de la maurienne	32
6.6	Adapter et développer l'économie touristique	33
6.7	Organiser les fonctions commerciales sur la Vallée de la Maurienne	36
7	L'évaluation environnementale.....	37
7.1	La démarche d'évaluation environnementale.....	37
7.2	L'état initial de l'environnement	37
7.3	La prise en compte de l'environnement dans le SCoT	40
7.4	L'analyse des incidences.....	40
7.5	Les mesures pour éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables du SCoT sur l'environnement	43
7.6	Le dispositif de suivi.....	44



1 Rappel du contexte d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

Institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Il définit les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire à moyen terme (à horizon 2030). A travers un objectif de cohérence à l'échelle du bassin de vie, les élus qui votent le SCoT fixent un cadre de référence pour différentes politiques territoriales, notamment l'habitat, le développement économique et commercial, les déplacements, le tourisme, l'agriculture, la protection de l'environnement... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Le SCoT traduit une vision stratégique de développement du territoire à travers un projet équilibré entre les options d'aménagement et les choix de préservation, de protection. Il est élaboré à l'échelle des 5 Communautés de Communes du Pays de Maurienne.

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Le SCoT se compose de 3 documents :



RAPPORT DE PRÉSENTATION

- Il inclut notamment :
- le diagnostic territorial,
 - l'état initial de l'environnement
 - et l'évaluation environnementale.



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Il explicite le **projet politique** porté par le SCoT en conséquence des éléments développés dans le rapport de présentation et dans le respect des objectifs que lui assigne le Code de l'urbanisme.



DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

Il **décline et traduit le PADD** en éléments opposables aux documents d'urbanisme inférieurs au SCoT tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Il s'agit en quelque sorte de la "boîte à outils" du SCoT, avec des objectifs, règles, prescriptions ou recommandations selon les thématiques.

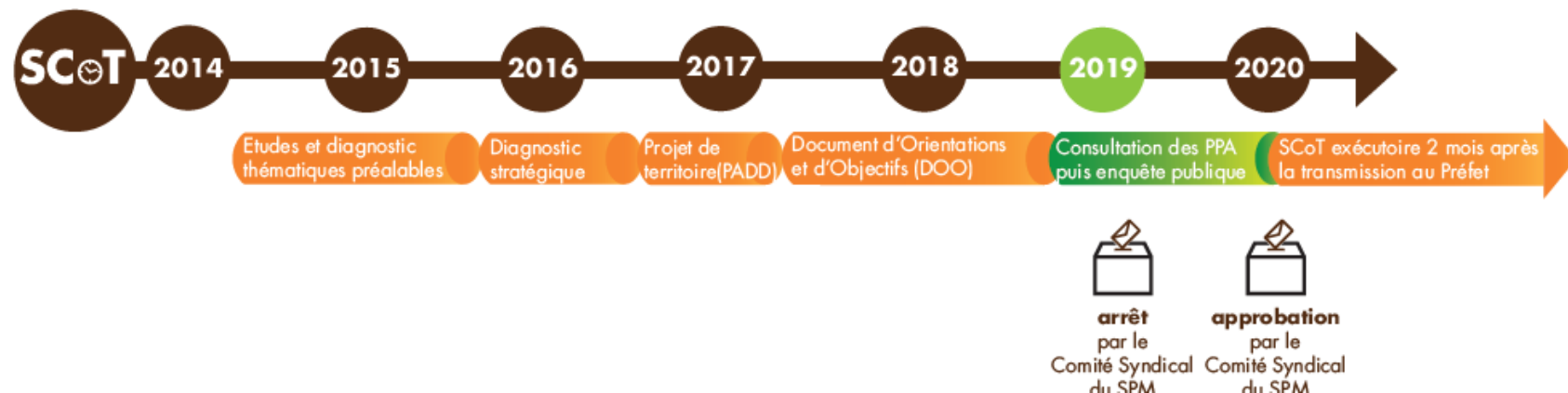
2 Le projet SCoT : une volonté politique de la Maurienne préparée depuis des années...

Dès 2014 de nombreux travaux ont été réalisés **sur le diagnostic du territoire** avec les élus, la population et les acteurs socio-économiques, dont plusieurs études thématiques :

- Identification du foncier agricole stratégique
- Système touristique (offre et hébergements)
- Planification énergétique territoriale
- Mobilité - déplacements
- Economie (artisanat, commerce, industrie)

Suite à ces réflexions, en **septembre 2015** le comité syndical du Pays de Maurienne a décidé de prescrire l'élaboration d'un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** sur **l'ensemble de son périmètre**.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été présenté et débattu lors du comité syndical du 4 juillet 2017.



Le SCoT :

Il s'agit d'un **projet de territoire** qui doit exprimer l'**ambition politique et la volonté des acteurs locaux** pour les 15 années à venir : **que voulons-nous pour la Maurienne ? Quel développement ? Quel aménagement ? aussi bien en termes d'organisation du territoire, économiques (dont le tourisme, l'agriculture, le commerce...), environnementales, d'habitat, de mobilités, que de grands projets structurants...**

Ce projet **se décline** par une **approche spatiale et en termes d'urbanisme**, à l'échelle Maurienne.

Les orientations et objectifs du projet SCoT seront à **traduire localement** notamment dans les PLU ou les PLUI, en respectant les principes du SCoT.

3 Une mobilisation forte et une large participation du territoire, des élus, des acteurs locaux, des habitants...et des partenaires !

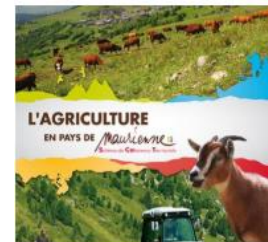
Le Pays de Maurienne a constitué **un bureau d'élus autour du projet SCoT**. Ce bureau, qui regroupe environ 25 élus issus des 5 communautés de communes, s'est mobilisé par un travail collectif régulier qui a exigé un fort engagement, à la fois par la fréquence des réunions et par le suivi des travaux.

Une large concertation a été mise en œuvre dès les études préalables du SCoT, que ce soit avec l'ensemble des élus du territoire, qu'avec les habitants et acteurs socio professionnels de Maurienne, notamment par le biais du Conseil Local de Développement (CLD). A chaque phase de l'élaboration du SCoT ont ainsi été réalisées des ateliers participatifs, séminaires prospectifs, des réunions d'information et de débat avec les communautés de communes, des réunions publiques, des allers retours techniques avec les partenaires institutionnels et des professionnels.

La rubrique SCoT du site internet du Pays de Maurienne (www.maurienne.fr) a permis de diffuser des plaquettes de synthèse des études et des documents produits dans le cadre du SCoT. Ces informations ont également été relayées sur la page facebook du Pays de Maurienne.



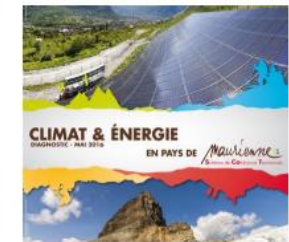
Présentation du PADD en Communauté de Communes



L'AGRICULTURE EN PAYS DE MAURIENNE



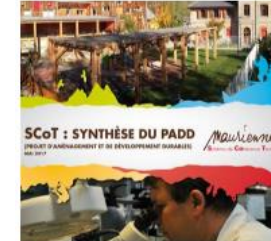
LE TOURISME EN PAYS DE MAURIENNE



CLIMAT ET ÉNERGIE EN PAYS DE MAURIENNE



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC SCOT DU PAYS DE MAURIENNE



SCoT : SYNTHÈSE DU PADD POUR DÉBAT



PLAQUETTE DOO - AVRIL 2019

Plaquettes de synthèses (scot.maurienne.fr)

4 Les grandes problématiques mises en perspective dans le SCoT Maurienne

4.1 UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE AU CŒUR DES ALPES

La Maurienne est un territoire de montagne du Massif Alpin, dont l'altitude varie entre 286 et 3 855 m, avec une vallée principale creusée par la rivière Arc et ses nombreux affluents, où se concentre une grande partie de l'urbanisation.

La Maurienne est un espace transfrontalier, à proximité immédiate du sillon alpin et au centre des grandes agglomérations de Lyon, Genève et Turin grâce aux tunnels du Fréjus et du Mont-Cenis. Sa situation sur un axe central de communication d'un bassin de 7 millions d'habitants est un des atouts majeurs de la Maurienne en lui donnant **en moins de 2 heures et toute l'année accès aux fonctions métropolitaines voisines.**

Son histoire et le fait frontalier sont forts, influençant l'occupation et les activités humaines : ex Duché de Savoie, présence militaire et douanière, libre circulation en Europe...

Outre sa situation stratégique, le territoire bénéficie d'une accessibilité remarquable grâce à des infrastructures de communication et de transports internationales exceptionnelles (la fibre optique, le rail avec 6 gares TER dont 4 TGV, l'autoroute A43, tunnels France-Italie...) concentrées en fond de vallée. Néanmoins, la desserte en transports en commun se dégrade et l'accès aux secteurs d'altitude est parfois peu aisé notamment en intersaison.

La Maurienne s'inscrit aujourd'hui dans une entité Savoie-Mont-Blanc et dans un espace transfrontalier, celui de la Conférence des Hautes-Vallées.

4.2 UN DÉVELOPPEMENT FORTEMENT CONDITIONNÉ PAR L'EXTÉRIEUR QUI INTERROGE LA CAPACITE DU TERRITOIRE A TROUVER UN EQUILIBRE ENTRE "PRESSIONS" SUBIES ET OPPORTUNITES A SAISIR

Qu'il s'agisse de la géographie, des activités économiques, de son positionnement dans l'espace, des dynamiques supra locales passées ou en cours (projet Lyon-Turin...), **la Maurienne semble être portée par des forces qui structurent son histoire, ces forces se passant le relai depuis le 19^{ème} siècle, les chantiers du projet ferroviaire Lyon Turin sur la section transfrontalière en cours en étant le plus récent.**

La fonction évidente de transit de la Maurienne s'est ainsi traduite par une politique de grands chantiers qui ont eu des répercussions fortes sur l'économie locale mais également des impacts évidents sur la biodiversité et le fonctionnement écologique du territoire (coupures ou fractionnements entre ubac et adret par exemple) et sur l'image en fond de vallée (qualité paysagère, nuisances sonores et pollutions...).

La concrétisation du projet de tunnel Lyon – Turin s'impose aujourd'hui au territoire Mauriennais : les études, travaux préparatoires et les travaux de génie civil liés à la section transfrontalière vont rythmer la vie de la vallée de 2015 à 2028. Le territoire de Maurienne, habitué des fortes pointes de fréquentation

lors de la période touristique d'hiver, dispose d'arguments importants pour relever ce défi et en tirer les bénéfices au niveau local, mais craint également de ne connaître qu'un impact positif temporaire, comme cela a pu être observé par différents acteurs locaux sur le chantier de l'autoroute A43. Le choix de ne pas créer de base de vie et de mobiliser le parc immobilier existant indique qu'une volonté d'accompagnement durable des nouvelles populations liées au chantier est initiée, pour éviter que la croissance d'activité ne soit que temporaire et ne retombe une fois les travaux réalisés.

Dans les secteurs d'altitude, la Maurienne a connu une croissance importante de son économie présentielle, boostée par les constructions de résidences secondaires en défiscalisation et l'essor des domaines skiables.

La gouvernance de la Maurienne, outre la dimension départementale et régionale et malgré les évolutions récentes de l'intercommunalité, se décline à 3 principales échelles :

- Le Pays proprement dit, porteur du SCOT et d'autres démarches territoriales, et ses structures satellites dans le domaine économique ou touristique notamment
- Les EPCI, 5 dès 2017, mais qui se repositionnent assez bien dans les 2 ou 3 grandes entités identifiées
- Les coopérations territoriales ou internationales, dont les plus notables sont le Parc National de Vanoise, l'Espace Belledonne, la Conférence des Hautes Vallées, qui concernent des parties du territoire Mauriennais.

Ces différentes dynamiques entraînent la Maurienne dans une réflexion qui dépasse largement son propre territoire : comment tirer parti au niveau local d'une infrastructure à la portée internationale ? Comment profiter de l'infrastructure nouvelle pour faire de la

Maurienne un territoire où s'arrêter plutôt qu'un territoire à traverser ? Comment anticiper les impacts à caractère nationaux qui n'interviendront que dans une étape suivante ? Comment faire des résidences secondaires un vecteur d'attractivité pérenne ? Comment mieux conjuguer économie résidentielle et économie présentielle ? Comment intégrer ces évolutions dans une stratégie partagée à l'échelle Maurienne ?

La gouvernance est par là-même un enjeu central pour la Maurienne.

4.3 UN « PETIT » TERRITOIRE ALPIN, ETENDU, HABITE, AVEC UN ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES REMARQUABLES, ENCORE PRESERVE

Vaste par la géographie mais "petit" par son poids démographique (à l'échelle savoyarde voire régionale) : 120 km de long, d'environ 43 000 habitants permanents en 2016 avec une densité de 22 habitants/km², densité la plus faible de la Savoie (69 habitants/km²). Sur les 56 communes, seules 3 communes dépassent les 2 000 habitants, aucune ne compte plus de 10 000 habitants. Le pôle principal est Saint-Jean-de-Maurienne avec environ 8 000 habitants.

La Maurienne est constituée d'une **multitude d'entités paysagères, entre fond de vallée et hauts sommets** (dont plusieurs dépassent les 3 000 m) et de nombreux cols qui sont historiquement des points de passage et de communication avec les territoires limitrophes italiens, savoyards, isérois ou des Hautes-Alpes.

Ces paysages sont directement liés à l'histoire de l'installation humaine et au développement des activités dans la vallée et les alpes :

- les premières installations agropastorales ont conduit à la fondation des premiers villages et au développement de l'agriculture qui façonne encore le paysage,
- les activités de passage dues aux enjeux transfrontaliers, routiers et ferroviaires au 19ème siècle,
- le développement des activités industrielles quasi-conjointement avec les aménagements hydroélectriques depuis la fin du 19ème siècle,
- les équipements touristiques (hébergements et domaines skiables),
- la réalisation de l'autoroute A43, entre 1993 et 2000 en Maurienne,
- le grand chantier du Lyon-Turin qui a commencé sur la section transfrontalière...

Le relief et le climat s'avèrent souvent contraignants : les espaces plans étant rares, convoités et non renouvelables ; les déplacements entre fonds de vallée et hauteurs étant parfois peu aisés ; et des manifestations de risques naturels pluriels, ainsi que des risques technologiques et des nuisances liés aux transports terrestres, à l'industrie, aux barrages notamment... Ce sont les fonds de vallée qui sont les plus altérés par l'industrialisation, l'urbanisation, les infrastructures.

La Maurienne dispose de nombreux atouts dont ses hommes et ses femmes (accueil, solidarités), ses ressources naturelles très convoitées (espaces naturels, neige, énergies, eau, carrières...), un ensoleillement important, la qualité de sa desserte autoroutière et ferroviaire toute l'année malgré la fermeture hivernale des grands cols dont la plupart culminent à plus de 2 000 mètres d'altitude.

La biodiversité est riche. De nombreuses espèces sont recensées sur le territoire, dont plusieurs espèces sensibles. Les réservoirs de

biodiversité sont globalement bien protégés : Parc National de Vanoise, zones Natura 2000, zones humides, sites et monuments inscrits ou classés, espace Belledonne... Mais certains biotopes sont fractionnés, notamment par les grandes infrastructures en fond de vallée qui entravent les fonctionnalités écologiques entre adret et ubac. Les interfaces entre urbanisation et corridors biologiques sont aujourd'hui insuffisamment gérées et hiérarchisées afin d'améliorer et faciliter les axes de passage de la faune (hydroélectricité, infrastructures) et les déplacements de la «biodiversité ordinaire », y compris « en ville ».

La ressource en eau est importante, de qualité, mais convoitée, avec des difficultés localisées, et soumise au dérèglement climatique.

Les ressources renouvelables sont variées mais inégalement exploitées, avec une prédominance pour l'énergie hydraulique et encore une forte dépendance aux énergies fossiles. Les consommations du territoire utilisent pour plus de 36 % des produits pétroliers (déplacements, industries, chauffage...). Le territoire possède de nombreux atouts pour diversifier son mix énergétique (bois énergie, solaire, géothermie...).

La Maurienne est un « territoire de ressources » dont les potentialités de développement en lien avec ces richesses sont encore à valoriser, en ouvrant les possibles, tant en termes d'attractivité (renouveau de la population, touristes, ...), de développement, de nouvelles activités (bien-être par exemple), de nouveaux services (vers des services environnementaux par exemple) ...

4.4 UNE ATTRACTIVITE ENCORE INSUFFISANTE AVEC DE FORTES DISPARITES TERRITORIALES

Des évolutions démographiques très variables sur l'ensemble du territoire :

- L'entrée de la vallée (Communauté de communes Porte de Maurienne, Communauté de communes du Canton de la Chambre) connaît un rythme de croissance élevé, soutenu à plus de 80 % par l'apport migratoire. Ceci se manifeste par un développement résidentiel sensible sur un secteur peu doté en services et des collectivités avec des ressources relativement faibles
- Coeur de Maurienne Arvan, Maurienne Galibier et Haute Maurienne Vanosie connaissent pour leur part des rythmes inverses à ceux de l'entrée de la vallée. Un solde migratoire déficitaire sur les 3 principaux pôles urbains (Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne et Modane) pourtant encore dotés de services.
- Le nombre de touristes et des saisonniers sur le territoire est très important, entraînant une économie présente aujourd'hui mal évaluée et sous-estimée.

La Maurienne est un des territoires les plus vieillissants de Rhône-Alpes. Elle a connu une forte baisse de sa population au début du 20^{ème} siècle puis dans les années 1970, contrairement à d'autres communes de montagne en Rhône-Alpes : plus de 10 % de la population dépasse l'âge de 75 ans en 2012. Cette proportion est la plus forte des territoires de Savoie. Enfin, comme de nombreux territoires ruraux, elle connaît un départ important des jeunes de 18-24 ans.

Le déclin démographique s'est poursuivi jusque dans les années 1990. Depuis, la Maurienne connaît un regain démographique, le solde

migratoire étant redevenu positif, mais elle peine à atteindre un niveau de population équivalent à 1968. L'accroissement de sa population reste faible avec une légère baisse entre 2007 et 2013.

La « dynamique habitat » est faible, même s'il existe un développement résidentiel externe notable en entrée de vallée, mieux connectée aux agglomérations de Chambéry ou d'Albertville. Les résidences principales présentent des problèmes de qualité et de vacance, que ce soit dans le parc privé (essentiellement en centre-bourg) et le parc public (manque d'attractivité). Plusieurs Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été lancées dont les résultats restent encore peu probants. Les marchés du logement présentent des difficultés d'adéquation entre offre nouvelle et demande (l'offre en logement ne répond pas à la demande pour des cadres, des jeunes, des ménages de petite taille, des personnes âgées). Parallèlement à l'érosion du parc marchand, on constate une forte augmentation du nombre de résidences secondaires. La recherche d'une qualité du cadre de vie, en lien avec l'ensoleillement de la vallée a pour conséquence un étalement péri-urbain, notamment en entrée de vallée et autour de St Jean de Maurienne, et un délaissement des centres bourgs.

L'offre en transports collectifs et multimodale est mal adaptée, avec une relative inégalité territoriale et sociale et se dégrade, notamment en dehors des saisons touristiques. La dépendance au véhicule individuel reste forte et la mise en place d'une intermodalité

insuffisante. Des initiatives commencent cependant à se structurer (Cœur de Maurienne Bus, Rézo Pouce en Haute Maurienne...)

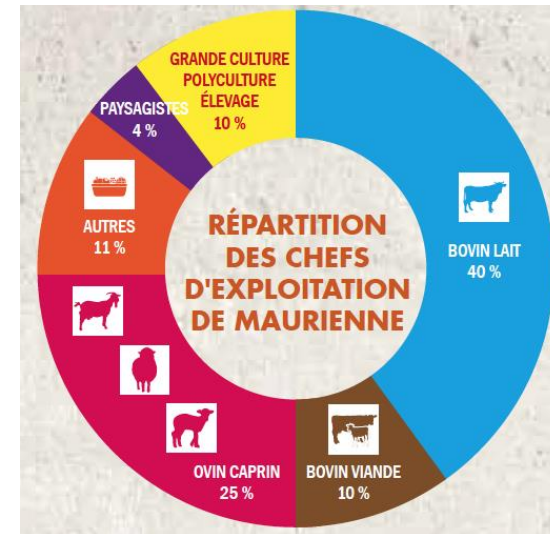
L'offre de services est non négligeable mais concentrée dans certaines communes, notamment en fond de vallée. En stations, elle est dépendante d'une saisonnalité forte, en lien avec une saison touristique très concentrée sur l'hiver, qui pénalise le quotidien. On note cependant un manque de certains services ou d'équipement, comme la santé, la petite enfance ou à destination des personnes âgées sur certaines parties du territoire y compris sur des territoires en essor urbain ou touristiques.

Une population en diminution et vieillissante, mais soutenue en termes présentiel : 2 modalités de relation au territoire, un « métissage » à construire, des dynamiques sociétales à mettre en résonance...

4.5 UNE ACTIVITE AGRICOLE « IDENTITAIRE » TRES INTEGREE AU TERRITOIRE DONT LE MAINTIEN ET LA DIVERSIFICATION DES ESPACES ET DES ACTIVITES RESTENT A ASSURER

La Maurienne regroupe 355 chefs d'exploitations agricoles en grande majorité sur l'élevage. L'activité agricole est présente de façon inégale sur l'ensemble du territoire : les exploitations se concentrent en zone touristique (Haute Maurienne Vanoise, Arvan Villard, bassin de La Chambre).

Les alpages de Maurienne constituent des paysages spécifiques fondés sur **un système agro-pastoral particulièrement adapté au territoire avec un équilibre et une optimisation des différents espaces**, qui joue sur le lien fond de vallée et montagne et qui donne



à l'agriculture en Maurienne un rôle fondamental de préservation de la biodiversité du territoire.

Le rôle primordial que joue l'agriculture en Maurienne est reconnu avec une **valorisation réussie des ressources naturelles du territoire**. C'est une agriculture dynamique, avec un produit phare, l'AOP Beaufort et une recherche de qualité (lait, labels/fromages, viandes). La pluri-activité en Maurienne est une dynamique ancienne notamment avec le tourisme, l'agro-environnement. Elle a su également depuis de nombreuses années structurer son organisation professionnelle et développer des outils collectifs.

Comme dans la plupart des territoires ruraux nationaux, l'agriculture en Maurienne est face à une situation économique tendue, dépendante d'une valorisation forte, des aides PAC et de la pluriactivité. L'accentuation du vieillissement des chefs d'exploitation depuis 10 ans conjugué à un taux faible de nouvelles installations fragilise l'activité agricole et les outils collectifs mis en place.



L'agriculture de la Maurienne fondée sur l'élevage nécessite des surfaces complémentaires au sein du territoire : fauches, pâtures, alpages. La préservation du foncier agricole est stratégique pour améliorer l'autonomie fourragère des exploitations agricoles et respecter le cahier des charges AOP Beaufort. Pour autant, le foncier

agricole est particulièrement morcelé et soumis à de nombreuses pressions importantes entre usages notamment en fond de vallée et aux abords des stations.

La Maurienne a depuis de longues années travaillé **pour valoriser et diversifier l'offre alimentaire** (programme Leader Maurienne). En parallèle des exploitations d'élevage, la présence de "petites" productions spécifiques comme le maraîchage, l'aviculture, l'apiculture, le safran...contribuent à l'élargissement de la gamme de produits à l'échelle de la vallée. Ces activités valorisent des petites surfaces agricoles complémentaires à l'élevage. Un équilibre est à trouver pour conforter les ressources territoriales agricoles dédiées aux productions laitières et viandes mais aussi imaginer de nouvelles complémentarités avec ces "petites" productions pour développer une identité forte autour de la "Maurienne dans l'assiette".

La préservation et la restructuration du foncier agricole avec l'identification de secteurs stratégiques sont des priorités pour le projet SCoT, en vue d'assurer la pérennisation de l'activité agricole, le maintien des outils collectifs existants. La transmission et le renouvellement des exploitations agricoles doivent accompagner ces efforts.

4.6 UN MODELE TOURISTIQUE FONDEE SUR L'HIVER ET LE SKI DONT LA RENTABILITE SE FRAGILISE MAIS AVEC UN FORT POTENTIEL DE DIVERSIFICATION

Quelques chiffres clés :



L'activité touristique directe en Maurienne génère un chiffre d'affaires avoisinant **400 M€ annuel** (CreditSafe). Il est évalué à **600 M€** en incluant l'activité indirecte (travaux publics, services...) provenant du tourisme (Atout France).



Les **hébergements** génèrent plus de **la moitié des recettes directes** (l'essentiel de cette recette générée "quitte" le territoire).



La **filière remontées mécaniques** de Maurienne engendre un chiffre d'affaires total de près de **100 M€ annuel** (570 M€ Savoie et 1 300 M€ France).



4.7 millions de journées skieurs en alpin enregistrées en Maurienne pour l'hiver 2014-2015, avec une part de non skieurs qui augmente dans les séjours. (Domaines skiables de France)



7 486 400 nuitées en 2014 (Domaines skiables de France) dont 63 % en hiver et 35 % en été.



L'activité touristique en Maurienne porte, en 2013, **20 % des emplois salariés directs**. (Acooss)

En six ans, ce secteur a connu une **croissance de +18 %** du nombre d'emplois. À titre de comparaison sur la même période, les emplois de services augmentent de 5 %, de l'industrie baissent de -21 %, du BTP de -13 % et du commerce de -1 %. (Acooss)

Un modèle touristique dont la rentabilité se fragilise, avec un potentiel fort de diversification et des atouts « nature et biodiversité » remarquables à valoriser à une échelle Maurienne.

A la différence de la Tarentaise, la Maurienne peut mettre en avant sa meilleure accessibilité, sa forte diversité et richesse paysagères et nature et des tarifs attractifs. Son positionnement est essentiellement « familial », avec une clientèle de proximité en grande majorité.

Le modèle économique est dominé par le modèle stations/ski, fortement lié à la construction d'immobilier de loisirs en stations (défiscalisation notamment) qui se trouve aujourd'hui confronté à la « sortie » de lits touristiques. Ce modèle a été et reste très dépendant d'un investissement significatif des collectivités pour l'entretien et le développement des domaines skiables. Pour autant, la Maurienne a également su développer un tourisme estival, sur ses parties de territoires les plus préservées, en Vanoise et dans les stations-villages notamment.

Le secteur tourisme qui a connu une très forte croissance ces dix dernières années est assis sur une forte pluriactivité locale dans les territoires de montagne. Les activités et services développés autour du tourisme sont très dépendants de la saisonnalité, que ce soit au niveau des services à la population (loisirs, santé + administration ...), des transports et de la mobilité. A part l'accès, il existe jusqu'à aujourd'hui peu de liens entre fonds de vallée et montagne et les activités restent encore très peu diversifiées malgré des potentialités estivales et des initiatives en cours (dont le cyclo-tourisme).

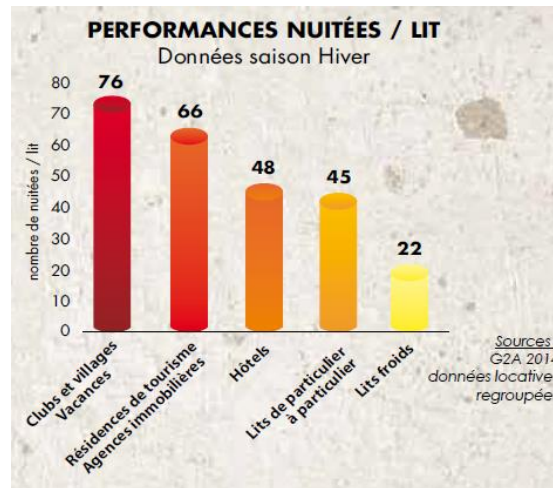
Malgré une dynamique lancée par Maurienne Tourisme, à l'échelle vallée, les coordinations et les coopérations entre acteurs

professionnels sont encore difficiles, la professionnalisation des acteurs du tourisme également (hôtellerie en fond de vallée, accueil...).

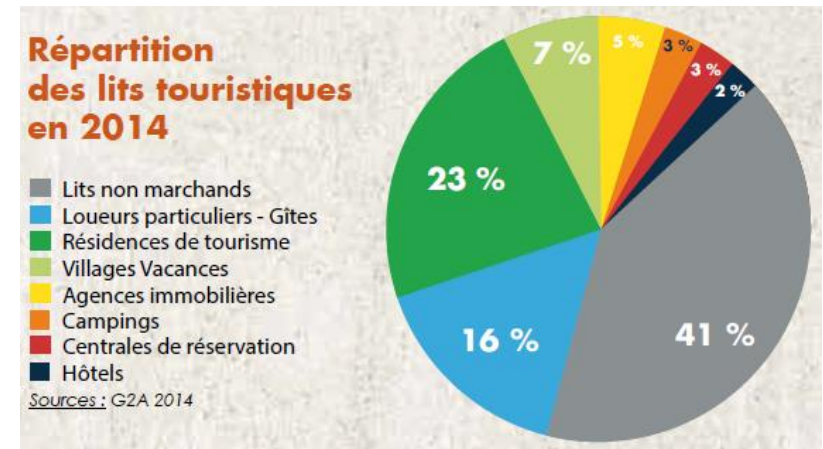
Les répercussions de l'afflux saisonnier de populations (plus de 160 000 lits inégalement occupés selon les saisons) sont particulièrement sensibles sur les ressources naturelles et la gestion de ces ressources, notamment sur l'eau et l'assainissement. Elles sont également accentuées par le dérèglement climatique et les évolutions en cours déjà constatées sur le territoire (fonte des glaciers, ...).

Sur la période de la plus récente, entre 2006 et 2013, 16 000 lits en résidence de tourisme ont vu le jour en Maurienne. Sur cette période, l'apport de "lits chauds" n'a pas engendré de hausse perceptible de fréquentation, mais a seulement maintenu le niveau d'activité : **la fréquentation a stagné alors que la capacité marchande a augmenté de 31 %!** Ceci s'explique notamment par l'érosion importante du parc marchand ces dernières années avec la concentration

d'appartements arrivant en fin de bail. Une partie importante sort du circuit marchand pour n'être



utilisée que quelques semaines par an et basculer dans les "lits froids" (qui génèrent trois fois moins de fréquentation).



Face à la mutation brutale et rapide du parc d'hébergements touristiques, le maintien des lits dans des circuits marchands et performants constitue un enjeu économique et social majeur pour la Maurienne, qui devra être traité à très court terme. Les acteurs locaux ont souvent exprimé des interrogations fortes sur le devenir de ce modèle touristique et sur la difficulté actuelle à mettre en place une réflexion stratégique de développement à l'échelle Maurienne. La Maurienne a pour l'instant une difficulté à se différencier, à trouver un positionnement partagé qui démarque la Maurienne des autres destinations de Savoie-Mont-Blanc et du massif alpin...

4.7 UNE ZONE D'EMPLOI A TAILLE MODESTE A PROXIMITE D'ESPACES EN DEVELOPPEMENT, ACTIVE, EN RECHERCHE DE VALEUR AJOUTEE

Les spécificités propres de la Maurienne sont :

- Une des plus petites zones d'emploi de Rhône-Alpes, avec 20 000 emplois (INSEE 2012), soit environ 10,5 % de l'emploi du département.
- Un taux d'encadrement faible (8,8% contre 12,2% en Savoie en 2012, source INSEE)
- Une moindre exposition au chômage, malgré un dynamisme plus faible sur la période de référence (légère baisse de l'emploi sur la Maurienne face à une légère progression en Savoie)
- Une situation des femmes en déséquilibre par rapport à celle des hommes : taux d'activité (plus faible), nature des contrats, niveau de salaires, responsabilités, écarts qui diminuent cependant dans les classes d'âge plus jeunes ;
- Une structure du tissu économique marquée par un poids important de l'industrie mais surtout une moindre présence des services non marchands.

La Maurienne a historiquement construit son tissu économique sur l'industrie extractive, l'agriculture, le commerce, pour accueillir au 20^{ème} siècle, des unités de grands groupes industriels ou de recherche qui se sont installés dans la vallée.

La ressource hydraulique a été le vecteur du développement pour la production d'électricité et des grands groupes de la métallurgie et du travail des métaux, de la chimie, de l'électronique de précision et de la plasturgie. Un véritable tissu de 80 à 90 sous-traitants performants, travaillant initialement pour ces grands donneurs

d'ordre s'est ainsi constitué au fil des années, avec cette dernière décennie un élargissement de la clientèle hors de la vallée. Les politiques de grands travaux et l'essor des stations ont permis l'éclosion d'un secteur du BTP construction actif, doté de quelques grands leaders. Bien qu'éloignée des grands centres universitaires, la vallée dispose néanmoins de centres de recherches.

Le tourisme, autre grande spécificité de la vallée, compte plus de 20 % de lits du département sur 24 stations d'hiver et d'été. Il s'est développé dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Le caractère «insulaire» de la vallée a été propice au maintien et au développement d'activités commerciales et de services autonomes vis-à-vis des grands pôles urbains voisins (bien que les ratios soient inférieurs aux moyennes départementales ou nationales).

Malgré une image du territoire "industrie lourde" qui persiste, la part des emplois dans l'industrie en Maurienne est devenue inférieure à la moyenne régionale. Ce secteur a connu une perte de 21 % des effectifs salariés entre 2008 et 2013.

Le tertiaire est devenu le moteur de l'emploi en Maurienne, avec une forte progression de l'économie présentielle (en lien avec le tourisme), des services et de l'économie sociale.

L'économie touristique repose sur une dynamique importante des emplois saisonniers, avec de nombreux pluriactifs locaux.

Sur la période 2009-2014, le renouveau du tissu économique se fait à un rythme assez soutenu de 9 % par an en moyenne, mais de manière plus faible que le rythme régional (14 % en Auvergne Rhône Alpes en 2014). Le nombre de créations sur la période 2009-2014 est important (plus de 2 000 créations cumulées avec cependant un fléchissement en volume et en part, par rapport au reste de la Savoie ; la part des

créations en Maurienne dans la création en Savoie tombant à 8% est à rapprocher du poids économique de la Maurienne 10 %).

L'offre foncière et immobilière est jugée suffisante mais très disparate (disponibilités et qualité) d'une communauté de communes à une autre. Elle est morcelée, avec une gestion essentiellement communale pour la majeure partie des zones d'activités : sur plus d'une centaine de ZAE, seuls 17 dépassent les 5 ha, 7 comptent entre 7 et 25 ha et une seule, Arc-Isère dépasse les 40 ha (et a des réserves). Arc-Isère est située en entrée de vallée, à proximité du sillon alpin, et de bassins de vie denses et dynamiques.

Les dynamiques économiques locales sont très hétérogènes d'une communauté de communes à l'autre, composant aujourd'hui « 5 micro-régions » qui travaillent davantage « côté à côté » qu'en recherche d'une cohérence stratégique et d'une visibilité à l'échelle Maurienne : taux d'activité, flux domicile-travail, structure économique, poids économique, mode d'implantation, densité d'établissements, offre commerciale, politique et gestion foncières, accueil des entreprises...

4.8 UNE OFFRE COMMERCIALE SATISFAISANT L'ESSENTIEL DES BESOINS COURANTS, QUI RESTE CEPENDANT SAISONNIERE EN STATIONS

L'offre commerciale de Maurienne est large et diversifiée, a généré 243 M€ de chiffre d'affaires en 2015 (source AID) dont 55 M€ d'apport touristique. Le secteur est globalement sous tension et la dynamique à la baisse. L'évasion commerciale s'élève à 52 millions d'euros en 2015 (source AID).

Globalement, le territoire montre un fonctionnement commercial plutôt multipolaire, autour des bassins de vie, véritable appui pour une offre de commerce et de services de proximité.

L'offre en stations progresse mais reste très liée à la saisonnalité. La Maurienne est également confrontée à une **problématique cruciale de dévitalisation des centres**, avec une vacance importante des locaux en centres bourgs.

Les **coopérations avec les territoires périphériques restent peu ancrées dans l'économie** et les activités de la Maurienne malgré une réelle proximité, notamment avec l'Italie

Les enjeux concernant l'offre commerciale ne s'expriment pas en termes de renforcement quantitatif mais en termes qualitatifs et d'organisation spatiale de l'offre.

Les pratiques de consommation évoluent fortement et rapidement, en profondeur : retour en centre-ville ; e-commerce ; circuits courts ; conjugaison offre commerciale et services ; offre commerciale et culturelle...Il ne s'agit plus simplement d'un acte «simple» d'achat mais de tout un ensemble de services, de fonctions voire même de valeurs qui s'intègrent à cet acte.

4.9 UNE ARMATURE URBAINE NI POLARISEE NI MULTIPOLAIRE, REINTERROGEE PAR DES CENTRALITES NOUVELLES,

L'absence de commune de plus de 10 000 habitants en Maurienne et donc de centralité avec une masse critique suffisante questionne l'armature urbaine actuelle du territoire. A cela s'ajoute de nouvelles dynamiques en jeu sur le territoire qui bousculent les équilibres actuels entre les pôles : le repli de pôles intermédiaires, un questionnement sur la capacité de St Jean de Maurienne à porter des fonctions centrales supérieures... Enfin l'étendue de la vallée est une spécificité à prendre en considération pour assurer une cohérence territoriale.

Ces évolutions mettent en évidence des points de vigilance majeurs pour le projet de territoire :

- La place et le rôle de St Jean de Maurienne : une taille critique insuffisante pour un rayonnement sur la Maurienne. Un statut de ville centre à conforter, en lien avec le projet de gare multimodale internationale (chantiers Lyon-Turin), la présence d'un SMUR..., sachant que cette place ne peut être exclusive compte tenu de l'étendue de la vallée et des concurrences extérieures.
- La dévitalisation et la dégradation des centres bourgs et des centres villes posent une question cruciale de leur requalification à court et moyen terme ;
- Le devenir des pôles de Modane-Fourneaux et de Saint-Michel-de-Maurienne qui restent des points d'ancrage territorial, avec des potentialités malgré de réelles difficultés de développement et des questions prégnantes sur la desserte ferroviaire future en lien avec le projet Lyon-Turin (desserte, arrêt des TER et de TGV, desserte de stations, requalification des gares...);

- Un fonctionnement urbain confus autour de La Chambre qui est devenue, de fait, la 2^{ème} agglomération de Maurienne (5 000 habitants)
- Aiguebelle-Randens et Aiton constituent des pôles dont la croissance démographique continue, avec l'accueil de nouvelles familles, des flux domicile-travail importants et une consommation foncière croissante : est-ce que ces pôles sont adaptés aux nouveaux besoins ?
- La Haute Maurienne a une organisation multipolaire mais est-elle satisfaisante ?
- Plusieurs stations-villages émergent en tant que pôles de proximité : quelle reconnaissance et place dans l'armature territoriale de demain ?
- La Maurienne est un bassin de vie proche de bassins dynamiques, tant en termes démographique qu'économique, une proximité réelle avec de grandes métropoles, des relations transfrontalières anciennes et vivantes avec l'Italie. L'organisation territoriale sera également à questionner au regard des flux, échanges, mobilités et de ces appartenances multi-territoriales.

Ces enjeux urbains recoupent les problématiques de vieillissement, d'attractivité résidentielle, de mobilité, de renouvellement économique, de relation entre fond de vallée et montagne, de préservation des richesses agricoles ou naturelles qui ont été identifiées.

5 Le projet d'Aménagement et de développement durables (PADD) de la Maurienne, socle du projet SCoT : un pas de plus vers l'intelligence territoriale

Le Pays de Maurienne est devenu l'échelle territoriale pertinente pour coordonner l'organisation spatiale, mutualiser des ressources financières et humaines dans un esprit de solidarités et d'économies de moyens.

Le SCoT ne sera pas le seul outil de la mise en oeuvre du projet de territoire du Pays de Maurienne. Plusieurs orientations et objectifs du PADD ne trouveront pas de déclinaison opérationnelle dans le document d'orientations et d'objectifs, le DOO. Le Pays porte d'autres démarches et projets qui pourront se nourrir des réflexions prospectives et s'appuyer sur les orientations du PADD dans une logique de cohérence, de complémentarités, de synergies territoriales.

5.1 COMMENT LE PADD EST-IL ELABORE ?

Le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, est la « clé de voûte » du projet SCOT. Il se fonde sur l'ambition politique des élus du Pays Maurienne.

Le PADD s'appuie ainsi sur une **vision globale du territoire à 15/20 ans** et décline une **stratégie de développement**. Les dimensions **prospective et stratégique** du SCoT sont essentielles.



5.2 LES PRINCIPES FONDATEURS DU PROJET DE TERRITOIRE

GOUVERNANCE

Le projet du Pays de Maurienne vise en premier lieu à renforcer une gouvernance à l'échelle Maurienne, en partie existante, en impulsant une intercommunalité de projets et de services :

- Qui fasse vivre les solidarités territoriales à l'échelle Maurienne
- Qui réponde aux nécessaires évolutions et transitions sociétales, économiques, environnementales, énergétiques, déjà à l'oeuvre.

Ce premier principe est l'axe structurant du projet pour continuer à progresser collectivement : faire un pas de plus vers la performance territoriale...

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

L'attractivité du territoire est un défi à relever pour une Maurienne habitée, vivante sur l'ensemble du territoire

- Avec une ambition démographique modérée, autour de 45 800 habitants en 2030 qui prend en compte les évolutions récentes de croissance et les fortes disparités territoriales
- Avec une ambition forte de renouvellement urbain pour répondre aux attentes et besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain
- Avec une volonté affirmée de favoriser le retour de jeunes tout en accompagnant le vieillissement de la population
- Avec la décision d'optimiser et de valoriser les équipements touristiques existants et de donner la priorité aux réhabilitations et remise en marché des hébergements touristiques
- Par une démarche de marketing territorial à l'échelle Maurienne

VALLÉE MÉTROPOLITAINNE ALPINE

L'organisation et le fonctionnement du territoire reposent sur un nouveau concept de "vallée-métropole rurale alpine" accessible

- Qui se traduit par une polarisation multipolaire, pour garantir des bassins vivants et de proximité sur l'ensemble du territoire
- Tout en affirmant un rôle primordial à St Jean de Maurienne afin d'une part, de renforcer son rayonnement sur l'ensemble de la Maurienne et vers l'extérieur du territoire, et d'autre part, de conforter sa fonction de pôle de services supérieurs, intégrant le Lyon-Turin à venir

ANCRAGE TERRITORIAL

L'ancrage territorial est une nécessité pour faire reconnaître la richesse plurielle de la Maurienne, territoire étendu, rural, de montagne. Pour les élus du Pays de Maurienne comme la population et acteurs socio-économiques investis dans la démarche, la Maurienne doit rester un territoire proche de ses habitants, à l'écoute de leurs besoins afin de :

- Préserver et valoriser les richesses patrimoniales, paysagères et culturelles de la vallée qui sont de très grande qualité
- Reconnaître l'histoire passée tout écrivant ensemble un nouveau récit avec celles et ceux qui habitent ce territoire, passent ou séjournent pour se tourner volontairement vers demain
- Construire une nouvelle image de la vallée qui ouvre sur sa diversité, ses spécificités, ses qualités

OUVERTURE

La volonté politique est aussi celle de l'ouverture. Plusieurs points du diagnostic soulignaient un développement fortement conditionné par l'extérieur avec une difficulté à trouver un équilibre entre "pressions" subies et opportunités à saisir : fonction de transit avec la présence de grandes infrastructures, politique des grands chantiers (barrages, ferroviaires...), industrie, tourisme...

Les élus et acteurs locaux ont bien conscience également que la zone d'emploi et la population résidente restent modestes à l'échelle territoriale et transfrontalière et que la visibilité de la Maurienne est faible.

L'ouverture doit devenir un moteur de développement :

- L'ouverture à l'autre qui fait écho aux valeurs humanistes de la Maurienne :
accueillir et apprendre à mieux accueillir, le nouvel habitant comme le touriste ou la personne qui traverse la vallée
- L'ouverture pour répondre aux enjeux de demain, sociaux, économiques, énergétiques, climatiques
- L'ouverture pour soutenir l'entrepreneuriat et accompagner l'innovation
- L'ouverture pour faciliter les mobilités, les échanges avec les territoires voisins, y compris l'Italie
- L'ouverture pour préparer l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de la future gare internationale de St Jean de Maurienne

CULTURE HUMANISTE

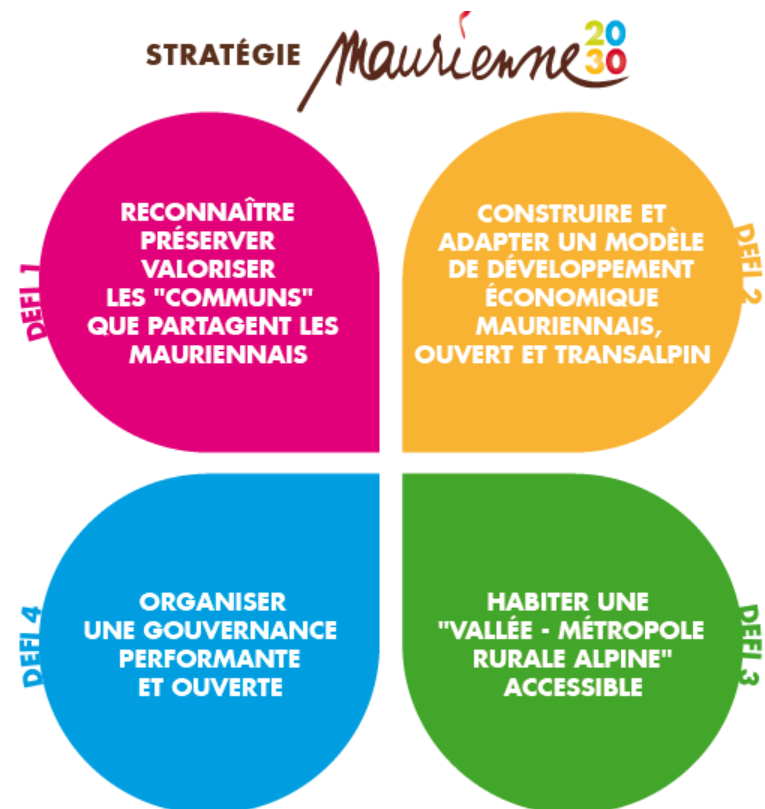
La Maurienne se développe grâce à des femmes et des hommes qui ont une culture profondément humaniste

- Le développement économique souhaité répond à ces valeurs : un développement "made in Maurienne" qui valorise les savoir-faire locaux et les ressources du territoire
- Un développement qui prend en compte les réalités plurielles du territoire et assure un développement sur l'ensemble de la vallée
- Un territoire qui souhaite rester authentique et être un espace de ressourcement notamment pour un développement touristique durable et responsable

MOBILISATION DES ACTEURS

Pour réussir ce projet, une mobilisation large de tous les acteurs, en écho à la volonté d'une gouvernance renforcée est une des conditions de réussite du projet

- Intensifier dès à présent les efforts, les synergies et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la vallée pour répondre aux orientations de développement définis collectivement
- Sans oublier la participation citoyenne à la co-construction de ce projet, la Maurienne ayant depuis de plusieurs années un appui du Conseil Local de Développement



5.3 LA STRATEGIE DE LA MAURIENNE



Ce premier défi vise notamment à renouveler le regard sur le territoire, non pas en niant le passé mais en osant se décaler par rapport à l'image extérieure souvent peu valorisante tout en proposant de "recréer" collectivement un nouveau récit.

Il s'agit ainsi de développer les "spécificités" de la Maurienne en s'appuyant sur une approche nouvelle des "communs", ce qui fait sens pour tous, ainsi reconnus comme source de développement.

Dépasser la seule notion d'attractivité (qu'est ce qui peut attirer de l'extérieur vers nos territoires ?) pour développer celle de spécificité (qu'est ce qui peut provenir du territoire pour valoriser une production originale ? Et modifier directement la valeur de la production locale ?)

Elargir les représentations de ce qui fait "sens commun" en Maurienne.

- Pas seulement les ressources naturelles du territoire mais également le contexte territorial, l'histoire et la culture du lieu, l'agriculture, les savoir-faire, voire le paysage lui-même.
- Reconnaître également des biens aujourd'hui peu ou pas valorisés.
- Promouvoir une image plus dynamique et souriante de la Maurienne, changer de "récit collectif".

Préserver les espaces et les paysages naturels Mauriennais et la biodiversité qui les habite.

- Protéger les réservoirs de biodiversité, préserver et valoriser les espaces naturels, les paysages et le patrimoine bâti qui participent à l'attractivité de la Maurienne et à son cadre de vie.

Confirmer l'espace agricole comme une composante identitaire de la Maurienne.

Promouvoir une image dynamique de la Maurienne.

- Renforcer la visibilité et la lisibilité de la Maurienne à l'échelle savoyarde, régionale, alpine, transfrontalière par une démarche de marketing territoriale.



La notion de "communs"

Ce concept a été développé notamment par Elinor Ostrom (prix Nobel de l'Economie en 2009), Pierre Dardot et Christian Laval



DÉFI 2

CONSTRUIRE ET ADAPTER UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAURIENNAIS, OUVERT ET TRANSALPIN

Ce défi traduit la volonté d'aller vers une **résilience territoriale Maurienne**, de réfléchir collectivement à une cohérence d'aménagement et de développement sur l'ensemble des bassins de vie de la Maurienne, pour une stratégie lisible.

- Il ne s'agit pas d'imposer UN modèle sur tout le territoire mais de partir des forces et des dynamiques locales plurielles qui s'enrichissent en cohérence avec l'armature urbaine.
- Développer une diversité d'activités, présentes et non présentes, se complétant et permettant ainsi d'amortir des risques conjoncturelles.
- De favoriser le renouvellement et la diversification des activités ainsi que des pratiques, en s'appuyant sur la culture humaniste de la Maurienne.
- De développer la capacité à attirer de nouveaux opérateurs.

Conforter le développement des espaces d'activités (requalification, extension, création) sur l'ensemble de la vallée.

- Favoriser le retour d'activités économiques en centre-ville, en articulation avec le tissu urbain.
- Structurer l'offre globale foncière et immobilière en cohérence avec l'armature urbaine et selon 2 niveaux :
 - Une **offre d'intérêt Maurienne** : bénéficiant d'une excellente desserte physique et numérique, ils sont destinés à accueillir les entreprises avec un rayon d'intervention à minima Maurienne, dont le profil justifie cette localisation stratégique. Cette offre réduite, visant à améliorer la lisibilité et conforter le rayonnement de la vallée, se constitue de :
 - Un **produit d'excellence sur le bassin de Saint-Jean-de-Maurienne** afin de renforcer la fonction "services supérieurs"

du pôle et porteur du rayonnement et de la visibilité de la Maurienne, dont une offre tertiaire autour de la future gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne.

- Des **sites complémentaires sur les autres quatre pôles de vies majeurs**.
- Une **offre d'intérêt local** : pour accompagner les dynamiques de bassin de vie et répondre aux besoins locaux.

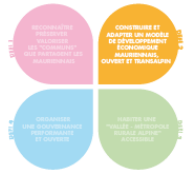
Identifier les friches foncières et immobilières et les espaces mutables, y compris ferroviaires, et enclencher des négociations à l'échelle Maurienne.

Soutenir une politique entrepreneuriale innovante, solidaire et interconnectée

- Renforcer une politique d'accueil à l'égard des "primo-arrivants" et des "jeunes" en cohérence avec une politique d'attractivité globale du territoire.
- Faire de l'immatériel une ressource stratégique de l'économie.
- Soutenir le développement des activités de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, créer des passerelles entre secteurs conventionnels et secteurs de l'économie sociale.
- Intégrer la future gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne comme fer de lance pour un positionnement entrepreneurial volontairement ouvert sur l'Italie, et Auvergne-Rhône-Alpes.



ZAE LANSIEBOURG



DÉFI 2

CONSTRUIRE ET ADAPTER UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAURIENNAIS, OUVERT ET TRANSALPIN

Un positionnement touristique pour promouvoir un territoire de ressourcement authentique "Made in Maurienne".

- Poursuivre et conforter un tourisme familial, d'activités de loisirs plurielles sur deux saisons dont "les ailes" sont à étirer.
- Diversifier et renouveler les offres : produits et activités "cocoon", santé, thermalisme, en complémentarité des offres de glisses
- Accueillir en jouant les complémentarités fond de vallée / villages-stations.
- Conforter le positionnement Vélo par des aménagements spécifiques (itinéraires et équipements).



Adapter l'hébergement touristique aux nouvelles attentes et besoins des touristes.

- **Priorité donnée à la réhabilitation** et à la modernisation des lits existants pour une remise sur le marché afin de maintenir le volume de lits marchands.

- **Diversifier et renouveler l'offre d'hébergements** pour anticiper et répondre aux attentes nouvelles et aux évolutions sociétales.

Optimiser, valoriser et compléter les équipements touristiques existants en intégrant l'exigence du développement durable et de la transition énergétique.

- Moderniser et / ou compléter pour un accueil toutes saisons (notamment liaisons « par le haut »).
- Diversifier et renouveler l'offre pour anticiper et répondre aux attentes nouvelles et aux évolutions sociétales.
- Permettre la desserte des domaines skiables depuis les gares en fond de vallée.

Poursuivre et renforcer la mise en réseau des structures, la coopération des acteurs à l'échelle Maurienne et leur professionnalisation.

Conforter le rôle économique de l'agriculture de Maurienne :

- Garantir les conditions de fonctionnement de l'activité agricole.
- Péréaliser les exploitations et faciliter leur transmission.
- Optimiser la valorisation des produits en développant la commercialisation en circuits-courts

La Maurienne comme territoire à énergie positive (TEPOS) :

Développer l'utilisation des ressources énergétiques locales et renouvelables pour diversifier le mix énergétique.

Réduire les consommations énergétiques du territoire.



HABITER UNE "VALLÉE-MÉTROPOLE RURALE ALPINE" ACCESSIBLE



Une notion forte et innovante, pour affirmer la position du territoire à une échelle plus large et respecter ses spécificités locales : la "**vallée-métropole rurale alpine**"

- **Impulser une dynamique qui bénéficie à l'ensemble du territoire** et de ses habitants, de ses portes et jusqu'à ses sommets.
- Apporter une **visibilité** à la Maurienne et **l'ouvrir sur la région** et sur **l'Italie**.
- Enclencher un profond **renouvellement urbain des centres bourgs** pour **produire une offre nouvelle de logements**.
- **Retrouver une attractivité** et une croissance modérée mais réelle : **45 800 habitants en 2030**.

Promouvoir un urbanisme où il fait bon vivre, en privilégiant le renouvellement urbain et qui participe à la transition énergétique.



- **Produire une offre nouvelle de logements** de qualité, adaptés aux besoins actuels et **attractifs** pour des **populations nouvelles**.
- **Envisager des démolitions-reconstructions** sur les ilots stratégiques en coeur de bourg.
- Adapter et **réhabiliter le parc existant** pour le maintenir à niveau.
- **Faciliter le parcours résidentiel** et l'accueil avec une alternative crédible à la maison individuelle, notamment pour les jeunes, les familles, les personnes âgées.
- **Maîtriser et densifier l'urbanisation** pour limiter la consommation de foncier.

Relever le défi d'une mobilité rurale innovante et durable.

- **Organiser une mobilité intermodale**, interne à la Maurienne d'une part, pour relier les pôles entre eux, accéder aux secteurs d'altitude, et externe : depuis/vers les métropoles régionales ou italiennes.
- Promouvoir des **pôles multimodaux**, existant ou à créer, prenant appui sur les gares, **noeuds de covoiturage**, intégrant la mobilité douce, intégrant l'accueil et le aux usagers.
- Etoffer l'offre **alternative à l'usage individuel de la voiture** pour les déplacements quotidiens.
- Maintenir et optimiser l'offre de transport en commun.
- **Anticiper** la mise en service de la **gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne** et du **Lyon- Turin**.

Une armature urbaine affirmant la centralité de St Jean de Maurienne pour les services supérieurs nécessaires à l'ensemble du territoire : la santé, la formation, l'enseignement supérieur, la culture, le commerce spécialisé en grandes surfaces, la gare internationale...

Structurée autour de 5 pôles de vie majeurs

- Développer à l'échelle de ces "agglomérations" une notion globale d'habiter, vecteur d'attractivité et de qualité. Ceci comprend une offre complète d'hébergement, répondant à la diversité des besoins, intègre les notions de services aux habitants et aux entreprises, de commerces, de mobilité multimodale, de loisirs, de culture.
- Cette offre globale de services ou d'équipements faisant en partie défaut sur les agglomérations d'Aiguebelle et de La Chambre, ces pôles de vie majeurs sont identifiés comme "à structurer" sur la période de mise en oeuvre du SCoT.



- Renforcer les solidarités fond de vallée / montagne autour de ces pôles de vie majeurs.

Conforter des pôles relais, en fond de vallée ou en montagne, répondant aux besoins quotidiens des habitants.

Confirmer l'**ensemble des communes** dans leur capacité d'accueil et favoriser une dynamique globale de requalification des bourgs centres et des villages.

Conforter l'armature commerciale de Maurienne et limiter son développement à l'emprise des espaces existants.

Une volonté d'arrêter le développement de zones commerciales pour redynamiser le tissu commercial en centre-ville, adapter les surfaces de vente.



L'ambition est d'aller plus loin dans la performance territoriale, de faire un pas de plus pour améliorer la cohérence stratégique, l'efficacité des dispositifs et des politiques publiques décidées ou déclinées sur le territoire.

Faire vivre les solidarités territoriales à l'échelle Maurienne

- **Renforcer une gouvernance à l'échelle Maurienne**, en partie existante, en impulsant une intercommunalité de projets et de services :

une montée en puissance du portage politique par la prise de compétences nouvelles ciblées.

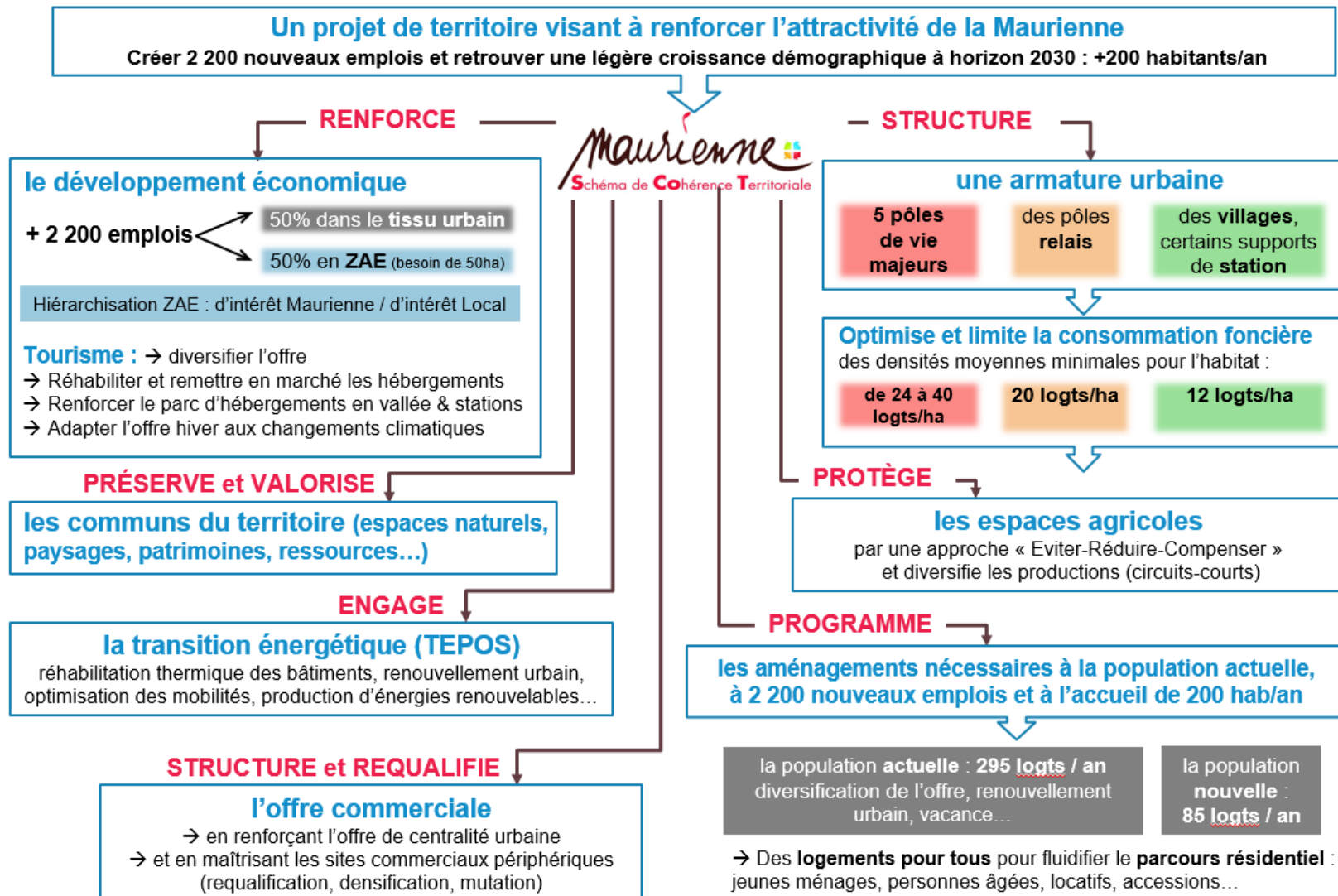
- Mettre en place une nouvelle gouvernance "mobilités" à l'échelle de la Maurienne : maintenir le niveau de desserte actuelle, affirmer le positionnement Maurienne dans le projet Lyon-Turin et anticiper la desserte future en amont de Saint-Jean-de-Maurienne.



Construire et diversifier les coopérations interterritoriales pour affirmer la Maurienne dans son environnement transfrontalier et régional

- Renforcer la Maurienne dans son positionnement transfrontalier, notamment par son implication dans des programmes Européens.
- Engager ou renforcer les collaborations avec les territoires voisins pour impulser des projets communs ou favoriser une coordination inter-territoriale (mobilité, projets touristiques...).

6 Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : déclinaison opérationnelle du projet

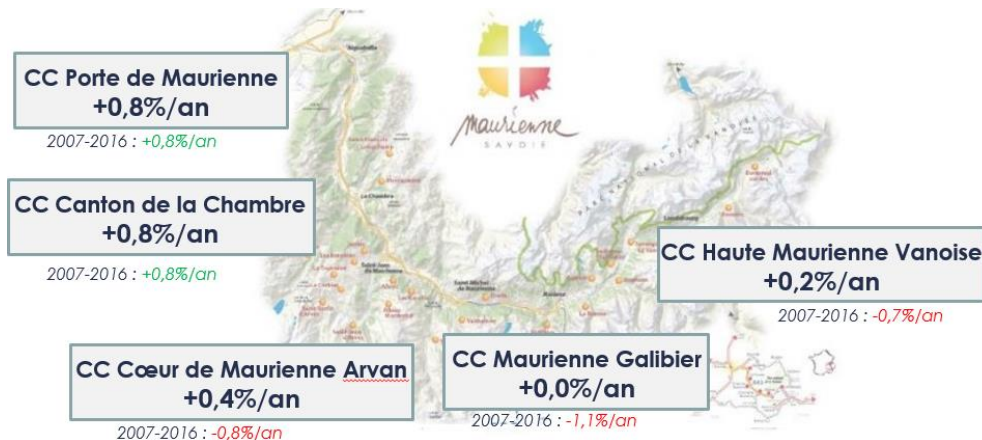


6.1 ARMATURE URBAINE ET HABITAT

- *Décliner par secteur l'ambition démographique et résidentielle du territoire*

Rappel : les hypothèses de travail se fondent sur l'ambition démographique validée dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) : **45 860 habitants** à horizon 2030

- L'objectif démographique est ainsi de +200 habitants par (soit +0,45%/an) en moyenne à horizon 2030



➡ Une différenciation à l'échelle de chaque EPCI :

- Porte de Maurienne et Canton de la Chambre : maintien de la dynamique 2007-2016
- Cœur de Maurienne Arvan + Haute Maurienne Vanoise : reprise démographique
- Maurienne Galibier : retour à la stabilité démographique

- **Renouveler et diversifier** le parc de logements : **construire 380 logements / an en moyenne**
- Diversifier l'offre de logements, publics et privés. Pour rappel : l'installation de nouveaux ménages se fait majoritairement dans le parc existant (achat et location)
- Diversifier les réponses : accession, primo accession, location, colocation, hébergement meublé
- Priorités : mise à niveau et adaptation des logements existants et diversification de l'offre, notamment logements de « petite taille » et « abordables » (personnes âgées autonomes, ménages de petite taille, jeunes actifs et saisonniers...)



295 de ces logements permettront de maintenir la population en place **85** logements pour accueillir la population nouvelle

295 + 85 = 380 nouveaux logements / an

➡ Accroître l'offre locative sociale dans certains secteurs :

- Pôle de vie de la Chambre, déficitaire
- Valloire et Val-Cenis, pôles relais et village-stations
- En stations en complément des UTN (logement et hébergement des saisonniers)

B. Promouvoir un urbanisme privilégiant renouvellement urbain, économie foncière, transition énergétique

- **Le projet Maurienne donne la priorité au renouvellement urbain pour limiter la consommation foncière de terrain nu. Pour cela, les logements nouveaux devront être produits en renouvellement urbain pour :**
 - 40% mini sur St Jean de M., Modane et Fourneaux
 - 30% mini sur Val d'Arc
 - 20% mini sur toutes les autres communes

renouvellement urbain

terrain nu



terrain artificialisé

déconstruction

changement d'usage



- **Densifier pour optimiser le foncier**

- Maîtriser la production de logements par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dès 1500m² de terrain à bâtir.
- Des densités minimales pour la construction de nouveaux logements s'appliqueront sur ces secteurs pour respecter les densités moyennes suivantes à l'échelle des documents d'urbanisme des communes :

Armature urbaine	Densité réaliste (moyenne PLU)
Pôles de vie	24 à 40 logts/ha
Pôles relais	20 logts/ha
Bourgs ou pôles relais supports de station	32 logts/ha
Bourgs	12 logts/ha

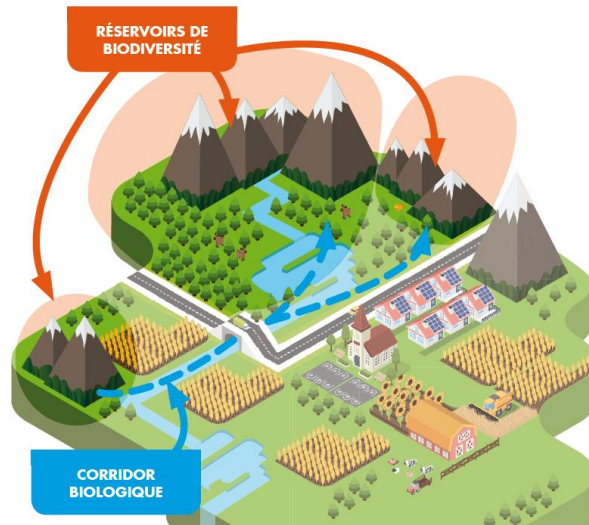
- **Privilégier l'urbanisation dans les « dents creuses » et la transformation de l'existant**

L'objectif est de construire dans les espaces libres ou déjà artificialisés au cœur de la ville ou des villages. Ceci permet :

- **d'éviter d'étendre l'urbanisation**
- de réduire la consommation foncière de terres agricoles
- d'optimiser l'utilisation des réseaux secs et humides existants dans ou à proximité des zones déjà urbanisées.

6.2 ENVIRONNEMENT

- **Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue (TVB)**



Trame verte et Bleue = continuités écologiques terrestres et aquatiques.

- verte : milieux naturels terrestres
- bleue : réseau aquatique et humide.

Réservoirs de biodiversité : secteurs dans lesquels la biodiversité est la plus riche

Corridors écologiques : espaces de communication permettant aux espèces de passer d'un réservoir de biodiversité à l'autre.

Le SCot intègre la cartographie de principe TVB de Savoie

Les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUI...) devront identifier et protéger : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques (zonage à la parcelle et règlement)

- **Préserver la ressource en eau**

Cette protection reposera notamment sur :

- **Protection des captages d'eau potable**
- **Préservation de la ressource en eau**
 - Démontrer adéquation développement/ressource dans les PLU
 - Privilégier ressource différente de l'alimentation en eau potable (AEP) pour la production de neige de culture
 - Développer les schémas de conciliation de l'usage de l'eau
- **Gestion des eaux pluviales**
 - Encourager (et accompagner) les particuliers à récupérer les Eaux pluviales
 - Optimiser cette gestion dans les zones commerciales (réduction imperméabilisation des sols, récupération eaux pluviales, essences peu consommatrices en eau)

- **Préserver et valoriser les grands et micro- paysages**

Parmi les communes de la Maurienne, reconnus par les habitants et visiteurs, figurent ses paysages et son patrimoine bâti, que le DOO se propose de préserver et valoriser :

- Certains de ces éléments sont **déjà reconnus et protégés nationalement** (Parc National de la Vanoise, **sites et monuments classés ou inscrits**).
- Mais d'autres tout autant remarquables sont identifiés en vue d'être protégés jusqu'à l'échelle des documents d'urbanisme locaux dont plusieurs ont déjà accompli ce travail. En fonction de leur sensibilité, le DOO formule des orientations **soit pour limiter la construction sur**

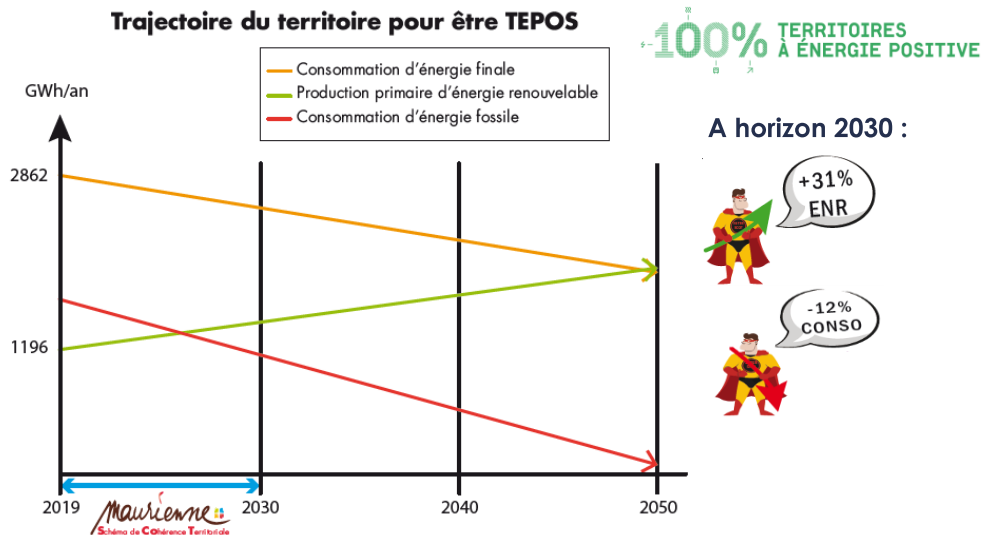
des sites d'intérêt paysager remarquables, soit pour intégrer les constructions dans des entités paysagères reconnues, soit pour promouvoir des modes de réhabilitation et de construction propres à la Maurienne, tenant compte du bâti existant, de la pente, du climat ou des risques.

- Parallèlement, des orientations sont formulées relatives à la **requalification des bourgs et de leurs entrées, des stations ou de carrières, pour renouveler l'attractivité de la vallée** et des sites touristiques.

6.3 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

A. Intégrer les objectifs du TEPOS 2050

Le TEPOS, Territoire à Energie Positive est une démarche à l'échelle Maurienne.



1. Réduire les consommations énergétiques

- pour les **bâtiments existants** : réhabiliter pour lutter contre la précarité énergétique, utiliser les énergies renouvelables y compris dans les hébergements touristiques (solaire, bois, réseaux de chaleur...).

- pour les **opérations nouvelles** : développer de nouvelles formes urbaines économes en énergie, optimisant les tissus urbains existants par requalification et densification. Promouvoir des bâtiments très économes en énergie et bioclimatiques pour assurer un confort en hiver et en été.

2. Augmenter la production d'énergies renouvelables (ENR)

(chaleur dont bois, électricité dont petit hydraulique) .

La Maurienne est aujourd'hui fortement dépendante des produits pétroliers (notamment pour l'industrie, le logement et la mobilité). L'objectif du DOO est donc de diversifier le mix énergétique du territoire afin de limiter sa dépendance aux énergies fossiles. Pour cela, la production d'énergie provenant de sources renouvelables et locales est à développer (biomasse, hydraulique, solaire, géothermie...), que ce soit pour de la chaleur, de l'eau chaude ou de l'électricité.

Le SCoT ne fixe pas une feuille de route standard et unique compte tenu des situations très différentes entre les communes. Au contraire, une analyse au cas par cas sera à réaliser dans les documents d'urbanisme locaux pour identifier dans leur diagnostic les gisements d'économies d'énergies et les potentiels en matière de production d'énergie renouvelable dans le but d'être "**TEPOS compatible**". L'ensemble des sources renouvelables pourront être mobilisées,

6.4 RENFORCER L'ATTRACTIVITE, LA VISIBILITE, ET LA LISIBILITE ECONOMIQUE DE LA MAURIENNE

LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

Le projet de territoire vise un renforcement de la visibilité et de l'attractivité de la Maurienne avec **la création de 2200 emplois sur l'ensemble du territoire à horizon 2030.**

Ce développement économique est envisagé :

- à **50% dans le tissu urbain des communes**
- **et à 50% en zones d'activités.**

Ce parti pris ambitieux apporte une cohérence entre le développement économique et les politiques d'habitat - renouvellement urbain notamment, les deux devant être traités conjointement pour renforcer l'attractivité du territoire.

Cette orientation se décline autour de 3 priorités fortes



1. Hiérarchiser l'offre foncière et immobilière selon 2 échelles territoriales en optimisant en priorité (qualité, densité) les espaces existants

o Les 2 échelles territoriales

Les Zones d'Intérêt Maurienne (ZIM) :

- Destinées à accueillir les entreprises avec un rayon d'intervention à minima Maurienne, dont le profil justifie cette localisation stratégique
- 26 ha (disponibles ou à aménager) sur les 5 pôles de vie majeur

Les Zones d'Intérêt Local (ZIL) :

- Situées dans les pôles relais, villages et stations, ces zones d'intérêt local sont destinées à accueillir des entreprises ayant un rayon d'intervention lié aux communes et aux stations proches de leur implantation.
- possibilité d'extension limitée ou création nouvelle si totalité du foncier occupé

2. Favoriser le retour d'activités économiques en centre-ville/centre-bourg, en articulation avec le tissu urbain

Au regard des enjeux de renouvellement urbain en Maurienne, et des évolutions actuelles de la création d'activités et d'emplois, la Maurienne accompagne le retour de celles-ci en centre-ville / centre-bourg.

3. Mettre en place une politique foncière à moyen et long terme pour garantir ce développement

La Maurienne s'engage à mettre en place une politique foncière et patrimoniale. Cette volonté intègre les friches ferroviaires.

Le secteur de Modane-Fourneaux est prioritaire.

- **Requalification** des zones ou parcs d'activités, en intégrant des critères d'aménagement permettant l'optimisation du foncier et l'intégration des énergies renouvelables
- Constitution de **réserves foncières** : friches + réserves foncières (aménagées ou non) + zones à ce jour liées au chantier Lyon-Turin qui seront libérées

6.5 CONFIRMER L'ESPACE AGRICOLE COMME UNE COMPOSANTE IDENTITAIRE DE LA MAURIENNE TOUT EN CONFORTANT LE ROLE ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE RURALE, ALPINE ET SOLIDAIRE DE MAURIENNE.

Le SCoT vise à préserver et accompagner le fonctionnement du système agro-pastoral de la Maurienne. Le principe directeur est la préservation et la pérennisation des espaces agricoles stratégiques

Les objectifs poursuivis sont :

- Préserver le foncier agricole stratégique
- Reconquérir les terres agricoles à forts enjeux
- Veiller sur les espaces vulnérables
- Maintenir un modèle agricole durable en Maurienne et le diversifier

- **Préservation du foncier stratégique :**

Le SCoT s'appuie sur une **démarche « ERC » (Eviter, réduire, compenser)** pour rendre opérationnelle les objectifs de préservation et de maintien du modèle agricole Maurienne

Les **collectivités locales s'engagent à impulser un dialogue sur leur territoire**, afin d'identifier, quantifier et qualifier les espaces agricoles stratégiques et d'assurer un lien avec les professionnels pour tout document d'urbanisme local...

- **Diversifier le modèle agricole et développer les circuits courts**

Certaines terres agricoles délaissées par la filière élevage – Beaufort (tènement de petite taille, éloignement d'un siège d'exploitation, pente...) peuvent s'avérer très intéressantes pour d'autres productions agricoles.

En s'appuyant sur une agriculture organisée et sur des produits phares, le DOO met l'alimentation au cœur d'une démarche de valorisation des ressources du territoire.

Pour cela, il fixe l'objectif de **diversifier les productions locales** (maraîchage, vignes, volailles) et d'élargir le panier de produits transformés (ex : confiture, charcuterie, miel...).

6.6 ADAPTER ET DEVELOPPER L'ECONOMIE TOURISTIQUE EN CONFIRMANT LA MAURIENNE DANS SON POSITIONNEMENT DE « TERRITOIRE DE RESSOURCEMENT, AUTHENTIQUE, A TAILLE HUMAINE » :

La Maurienne est confrontée à la nécessité de rechercher un modèle d'économie touristique qui réponde aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, aux évolutions sociétales, économiques, environnementales et de transition écologique. Pour cela, plusieurs objectifs ont été choisis.

- **Diversifier l'offre, notamment en été**

Le diagnostic a souligné des efforts déjà engagés en ce sens (cyclotourisme) mais encore insuffisants. Le DOO s'engage sur les principes suivants :

RENFORCER UNE FILIÈRE CYCLO GRAND PUBLIC ET PROS

La Maurienne, "plus grand domaine cyclable du Monde" conforte sa structuration par :

- la **réalisation d'un itinéraire cyclable de fond de vallée** reliant et facilitant l'accès aux grands cols, et permettant une pratique sécurisée pour les loisirs et le sport.
- Le **développement de pôles de services pour les cyclistes** : location, vente, réparation, information, entraînement, préparation physique, transport et transfert...
- La **création d'hébergements avec services adaptés aux cyclos** (pratiquants amateurs et professionnels).

DÉVELOPPER UNE OFFRE "EAU-LOISIRS"

L'offre de baignade et l'accès à l'**eau loisirs est à structurer** autour de lieux permettant le développement de **pôles de séjour estivaux**

(hébergement, restauration & services). L'offre aquatique (baignades naturelles et plans d'eau, thermalisme, bien-être, ludique) devra constituer le centre d'une offre de séjour et d'activités, **en articulation avec les offres de randonnées pédestres et cyclistes** ou circuits de découverte des patrimoines locaux.

REVALORISER LES COEURS DE STATIONS INTÉGRÉES

L'ambiance et le cadre de vie des stations "intégrées" doivent évoluer pour optimiser l'attractivité toutes saisons, afin de proposer un cadre de vie de qualité, animé et conforme à l'environnement des stations de montagne, permettant également de capter et fidéliser les clientèles estivales.

VALORISER LE PATRIMOINE FORTIFIÉ

L'objectif est de valoriser ce patrimoine fortifié d'exception par des concepts innovants avec la création de pôles de séjours à thème. Ceci se traduit par la valorisation des forts (exemple de l'Esseillon et autour du lac du Mont Cenis), la création d'espaces d'interprétation, le développement d'une offre d'hébergement insolite ou de restauration dans certains forts.

STRUCTURER LA FILIÈRE CAMPING-CARS

L'itinérance camping-car, en lien avec les Grands Cols de Maurienne notamment, nécessite le développement d'une offre d'aires adaptées, l'amélioration des services et la structuration des aires à l'échelle Maurienne.

- **Améliorer et diversifier l'offre d'hébergements**

En parallèle des offres touristiques, l'hébergement constitue le maillon central de commercialisation des séjours et de fréquentation touristique. Fortement développé ces 2 dernières décennies notamment sous l'effet de mécanisme de défiscalisation, le volume de lits marchands s'érode actuellement et l'ensemble du parc d'hébergements nécessite une modernisation (logements et parties communes) pour conserver son attractivité, favoriser une meilleure occupation et une remise en marché.

Pour répondre à cette priorité, l'évaluation des besoins repose sur plusieurs effets leviers et facteurs à prendre en compte :

- **➔ Rénover une partie des lits :**

- déjà froids : pour améliorer leur taux d'occupation
- Tièdes : pour favoriser une remise en marché
- encore chauds : pour maintenir voir renforcer le niveau de commercialisation



RÉNOVER 11 600 LITS

- **➔ Créer une offre nouvelle d'hébergements**

- pour permettre la diversification de l'offre d'hébergements
- pour atteindre les équilibres économiques locaux (prise en compte des investissements déjà réalisés ou en cours : assainissement, VRD, diversification,



**DIVERSIFIER ET COMPLÉTER
L'OFFRE PAR 22 800 LITS NEUFS**

équipements collectifs de loisirs, transports, neige de culture, domaine skiable...)

- **Adapter l'offre hiver au changement climatique et aux demandes nouvelles des clientèles**

L'objectif est de préserver et renforcer l'attractivité des domaines skiables par :

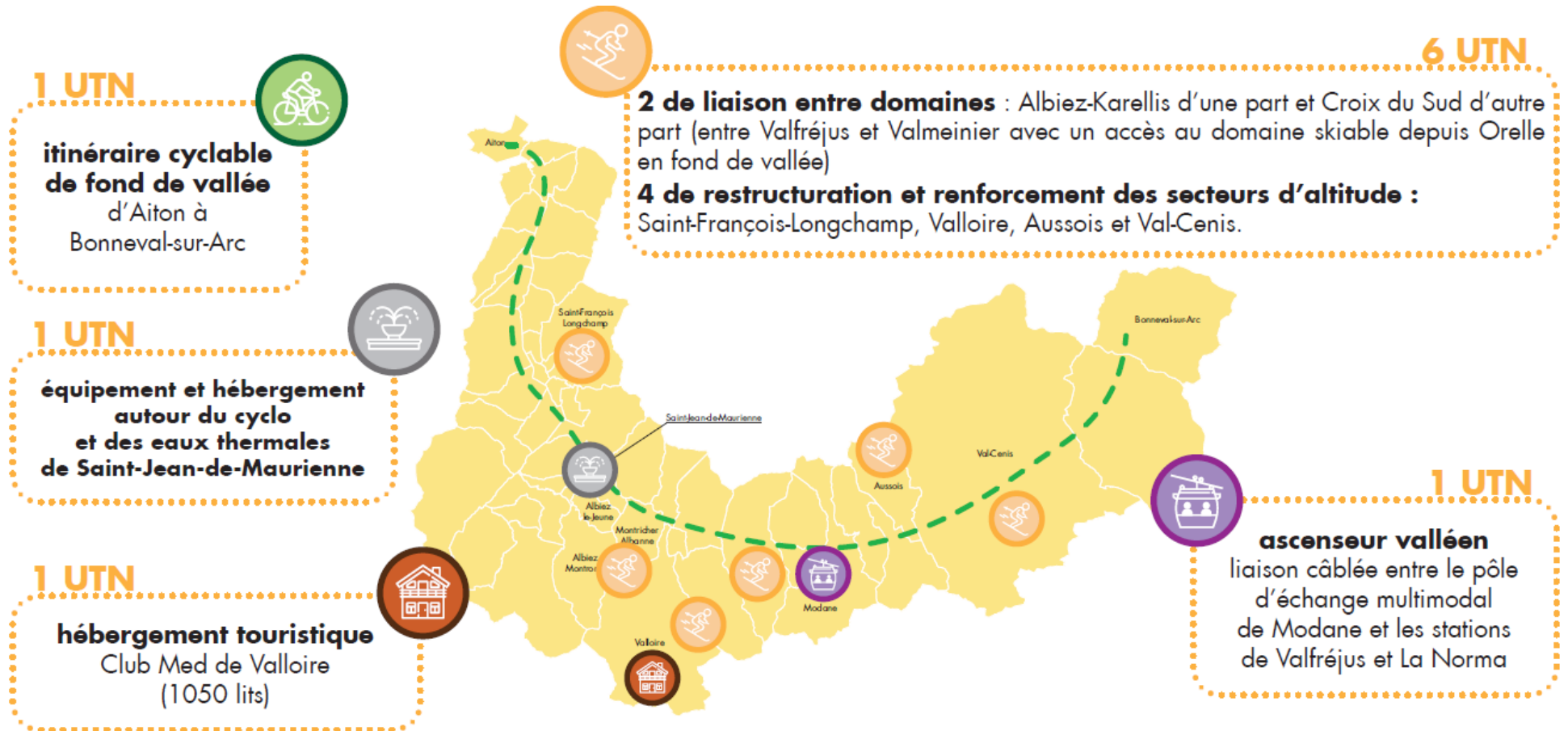
- une **modernisation et une optimisation des équipements actuels** pour améliorer les flux et faciliter l'accès aux secteurs d'altitude
- certaines **extensions de domaines skiables sur des secteurs d'altitude, renforcement de liaisons "par le haut"**
- deux **créations de liaisons entre domaines skiables existants** pour proposer un produit attractif en **mutualisant l'exploitation des domaines afin de renforcer leur pérennité.**

- **Les Unités Touristiques Nouvelles (UTN) Structurantes inscrites au SCoT**

L'acte II de la Loi Montagne a précisé les typologies de projets touristiques que les SCoT doivent porter.

Les projets page suivante ne reflètent donc pas l'ensemble du projet touristique du SCoT, mais ne constituent qu'une liste partielle mais conforme au cadre législatif en vigueur.

La cartographie ci-dessous localise les différentes UTN Structurantes inscrites au SCoT :



6.7 ORGANISER LES FONCTIONS COMMERCIALES SUR LA VALLEE DE LA MAURIENNE, EN COHERENCE AVEC L'ARMATURE URBAINE ET LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES SOCIALES ET SOCIETALES

Les enjeux pour la Maurienne sont **peu sur un renforcement quantitatif de l'offre commerciale mais à l'inverse importants en terme qualitatifs**. En écho au renouvellement urbain, le projet SCot Maurienne conforte les services supérieurs sur St Jean de Maurienne, le maintien de l'offre commerciale en cœur de bourg, la mixité et proximité des services, habitat, commerces

Deux objectifs principaux sont définis, qui se complètent :

- **Revitaliser l'offre commerciale de cœur de ville** en limitant le développement dans les zones commerciales périphériques et n'autorisera aucune extension de zone commerciale périphérique
- **Requalifier l'offre commerciale existante**, par un renouvellement urbain et une **densification des zones périphériques**

Pour répondre à ces priorités et les décliner, le SCot définit **l'armature commerciale** de la Maurienne selon les principes suivants, sachant que l'outil de « mesure » pour maîtriser l'offre commerciale est la **surface de plancher (SP)** :



7 L'évaluation environnementale

7.1 LA DEMARCHE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

À chaque étape des processus de développement et d'aménagement mis en œuvre par les acteurs publics ou privés, il est essentiel de s'assurer de la préservation de l'environnement et de la protection des ressources naturelles. Il s'agit donc d'examiner les incidences des choix possibles et d'en rendre compte auprès du public. A l'échelle d'un SCoT, l'évaluation environnementale s'intéresse à l'ensemble des potentialités ou décisions d'aménagement concernant le territoire, et donc à la somme de leurs incidences environnementales.

L'évaluation environnementale a notamment pour objectif de nourrir le SCoT et son processus d'élaboration, des enjeux environnementaux du territoire, afin qu'ils en soient une composante au même titre que les questions urbaines, économiques, sociales, de déplacements... L'environnement doit ici être compris au sens large du terme, à savoir les ressources et milieux naturels ainsi que les pollutions et nuisances de toutes origines, le paysage et le patrimoine, mais aussi les conséquences en termes de cadre et de qualité de vie, de santé publique, de changement climatique...

Il s'agit, dans une démarche progressive et itérative, à partir des enjeux environnementaux mis en évidence par l'état initial de l'environnement, de contribuer à définir les orientations et les objectifs environnementaux du PADD, puis leurs déclinaisons dans le Document d'Orientations et d'Objectifs, d'analyser les impacts ou les incidences du document d'urbanisme au fur et à mesure qu'il se construit, de comparer des scénarios ou alternatives, de vérifier la cohérence, en fonction de l'importance de ces incidences, de contribuer aux évolutions du projet de document d'urbanisme, à

l'élaboration de règles ou de dispositions pertinentes pour les éviter, les réduire, voire les compenser.

7.2 L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement est une analyse objective des forces et des faiblesses, à partir de laquelle on doit pouvoir exprimer les enjeux environnementaux du territoire et les orientations stratégiques en découlant.

La situation environnementale du territoire est analysée au regard de l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire qui ont des incidences, positives ou négatives, sur l'environnement : développement urbain, développement économique, déplacements...

7.2.1 Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement

➤ LES RICHESSES NATURELLES

Les milieux naturels diversifiés de la Maurienne constituent des habitats propices à des espèces rares de la flore et de la faune. A ce titre, ils sont protégés par des dispositifs européens, nationaux ou départementaux. Les différents outils de gestion permettent la préservation d'espèces et espaces protégés ou menacés mais ils ont également un rôle touristique et économique pour le territoire (Parc de la Vanoise en particulier). L'enjeu est ici de corréler toutes ces composantes afin d'assurer la pérennité des sites naturels protégés.

Pour la flore, l'enjeu principal est la protection des espèces fragilisées mais aussi des espèces participant à l'identité du paysage de Maurienne (forêts, pelouses sèches, prairie de fauches...). Pour la faune, la sauvegarde des espèces patrimoniales en danger (gypaète barbu, tétras-lyre) est l'enjeu principal. La maîtrise des dérangements de la faune sauvage par les activités humaines est une condition nécessaire à la conservation de ces espèces

particulièrement sensibles en périodes de reproduction et sur les zones d'hivernage (lignes électriques, remontées mécaniques, ski hors-piste, via-ferrata...).

➔ LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

Le territoire et ses milieux variés constituent un vaste espace de vie autant pour les végétaux que pour les animaux. Les dynamiques observées poussent à accentuer les différentes politiques de protection. En effet, les populations d'espèces sensibles faune/flore sont stables ou augmentent depuis la création des espaces de protection ; en particulier sur le territoire du Parc National de Vanoise (bouquetin, chamois, aigle royal, gypaète barbu...).

Concernant les fonctionnalités écologiques, il est nécessaire de préserver des continuités écologiques en fond de vallée, qu'elles soient terrestres ou aquatiques. En effet, de nombreux obstacles à l'écoulement sont recensés sur le territoire (barrages, seuils en rivière...). Des exemples de réalisations sont à suivre comme les passages à faune intégrés lors de la réalisation de l'A43.

La qualité physico-chimique des cours d'eau sur la Maurienne est plutôt bonne. Sur certains tronçons de l'Arc (stations aval) et quelques affluents (Valloirette, Arvan, Bugeon), la qualité écologique est dégradée en qualité moyenne. Seul l'état physico-chimique du ruisseau d'Albiez est mauvais.

L'état écologique des cours d'eau du bassin versant de l'Arc est moyen à bon. Les contrôles montrent une dégradation de la qualité de l'état écologique de l'**Arc** entre l'amont et l'aval. Les affluents suivants ont un bon état écologique en 2015 : Doron de Termignon, Neuvache, Glandon et Merlet.

➔ L'ASSAINISSEMENT

La majorité des communes disposent d'un assainissement collectif. Une douzaine de communes sont en assainissement individuel ou

mixte. Les rejets sont effectués dans les cours d'eau du territoire et peuvent être source de pollution. Les Stations d'épuration à proximité des stations de ski montrent des capacités restantes plus faibles que le reste du territoire.

Les contrôles sur les installations individuelles montrent que les équipements sont incomplets ou non conformes. Un suivi régulier est nécessaire pour éviter les pollutions.

➔ LES RISQUES NATURELS

Le Pays de Maurienne est parcouru par plusieurs cours d'eau dont le principal est l'Arc qui a creusé la vallée. Ces cours d'eau ont un régime torrentiel et sont sujets à des inondations peu fréquentes mais violentes.

Le territoire est soumis aux risques naturels spécifiques à la montagne : risque d'avalanche de mouvements de terrain (glissements, éboulements, coulées de boue, retrait/gonflement des argiles) et risque sismique. Les conséquences de ces phénomènes devront être prises en compte pour les futures constructions (insertion dans la pente, constructions parasismiques...).

➔ LES RISQUES INDUSTRIELS

La Maurienne est desservie par la fibre optique et de nombreuses installations de télécommunications (stations hertziennes, centres radioélectriques, lignes électriques, antennes relais téléphoniques...). Un principe de précaution vis-à-vis du risque électromagnétique lié à ces installations est de rigueur pour l'urbanisation nouvelle.

La vallée concentre les infrastructures et l'énergie hydraulique, les activités se sont donc naturellement implantées dans ce secteur. Un risque est lié aux principaux établissements industriels dont 6 sites SEVESO. Les Plans de Prévention des Risques Technologiques de ces établissements précisent les modalités d'urbanisation à proximité.

La présence de nombreuses industries en fond de vallée est source de pollution des sols et de l'eau souterraine. Les sites identifiés sont sous surveillance pour limiter l'impact des polluants. Une réutilisation des terrains sur ce secteur sera donc possible à long terme.

La Maurienne est également concernée par le Transport de Matières Dangereuses lié à l'approvisionnement des établissements industriels par l'A43 ou la voie ferrée et au passage du gazoduc en entrée de vallée.

Plusieurs barrages de grande ampleur ont été créés pour la production d'hydroélectricité dont 2 grands barrages concernés par les cartes de risque liées à la rupture de barrage : Bissorte et Mont-Cenis. La rupture du premier aurait un impact important sur la vallée de l'Arc, la rupture du barrage de Mont-Cenis aurait un impact sur la commune de Lanslebourg-Mont-Cenis.

➔ SENSIBILITE DE LA RESSOURCE EAU

Après analyse, plusieurs enjeux commencent à émerger. Se pose ici, le problème du réchauffement climatique et donc l'incidence sur la ressource en eau et en neige.

L'enjeu ici, porte sur la fonte des glaces, marqueur du réchauffement climatique en milieu montagnard. Le stock nivo-glaciaire de Savoie a reculé de -32% en une cinquantaine d'années. C'est le cas en Maurienne du glacier de Saint-Sorlin, dont la perte est de l'ordre de 1 mètre par an.

Une étude prévisionnelle a été conduite en 2005, afin d'estimer le niveau du glacier pour le début du siècle suivant. En extrapolant, la

¹ Schéma de conciliation des usages de l'eau et des milieux aquatiques pour le SIVOM Val Cenis

réduction de la superficie englacée du bassin de l'Arc constatée au cours de la période 1975 – 2006, les résultats sont pessimistes puisque le glacier devrait totalement disparaître d'ici 2100. Il est possible que la superficie des glaciers de Haute-Maurienne se réduise de 40 % dans les 20 années qui viennent, et que ces glaciers aient totalement disparu d'ici la fin de ce siècle.¹

La ressource en eau en Maurienne est de bonne qualité et abondante. L'enquête menée par Arbor&Sens en 2016 a fait ressortir peu de conflits d'usages sur le territoire ; ils sont principalement liés à la production de neige de culture (CC de l'Arvan, Modane et Valloire où les captages sont utilisés simultanément pour l'alimentation des habitants et des canons à neige) et à l'agriculture pendant la période d'été où l'arrosage est nécessaire (CC de l'Arvan, Saint-Léger). Néanmoins, des problèmes quantitatifs se manifestent en période d'étiage hivernal (CC de l'Arvan) ou en période de sécheresse (Porte de Maurienne de façon épisodique, Haute-Maurienne par manque de précipitations).

➔ ENERGIE

Les ressources naturelles du territoire de Maurienne sont inégalement exploitées. Les ressources en bois peuvent être utilisées pour l'énergie ou la construction mais plusieurs caractéristiques rendent difficile l'exploitation des forêts (relief, desserte insuffisante...).

L'hydroélectricité est prépondérante (2,78 GWh/an) mais le territoire est doté de nombreuses ressources à exploiter : solaire, bois, géothermie, éolien, déchets... Les gisements mobilisables les plus

importants concernent le bois énergie (325 GWh/an) et l'hydroélectricité par microcentrales (276 GWh/an).

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire passe par une exploitation raisonnée et coordonnée de l'ensemble des ressources. Le mix énergétique favorisera les ressources actuellement sous exploitées (solaire, bois, géothermie). Ces ressources naturelles peuvent permettre d'accroître l'indépendance énergétique et contenir la facture énergétique de l'ensemble des acteurs du territoire.

➔ INFRASTRUCTURES & RISQUES

Le territoire est soumis aux risques naturels spécifiques à la montagne : risque d'avalanche, de mouvements de terrain (glissements, éboulements, coulées de boue, retrait/gonflement des argiles) et risque sismique.

Des moyens de protections sont mise en œuvre pour limiter l'impact de ces risques sur la population. Néanmoins, des conflits avec les infrastructures sont possibles.

Les communes de Saint-Sorlin-d'Arves et la Haute Maurienne avec Lanslevillard, Bessans, Bonneval sont sensibles aux coupures des vies routières liées au risque d'avalanche.

Les stations concernées par des problèmes éventuels d'accessibilité liés au risque mouvements de terrain sont les suivantes : Saint-François-Longchamp, Valloire, Valmeinier et Valfréjus. Les communes de Montgellafrey et Montaimont sont également concernées.

Les conséquences de ces phénomènes devront être prises en compte pour les futures constructions (insertion dans la pente, constructions parasismiques...).

7.3 LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE SCOT

Le SCoT du Pays Maurienne, dans les choix de développement arrêtés pour le territoire, prend en compte les enjeux environnementaux soulevés dans l'Etat Initial de l'Environnement.

Sur la base de l'identification des enjeux environnementaux, des orientations structurantes en matière d'environnement sont déterminées dans le DOO, notamment les orientations du Défi 1 concernant les espaces naturels et la biodiversité, l'orientation 3 du Défi 2 concernant l'énergie et l'orientation 11 du Défi 3 concernant les risques.

De manière transversale, il propose des modalités pour traduire et intégrer les enjeux environnementaux dans les orientations d'aménagement et de développement. Cela concerne par exemple la gestion des eaux pluviales, les choix énergétiques des nouvelles zones à aménager, le respect des continuités écologiques par les aménagements ou infrastructures, la densité et les formes urbaines en lien avec la maîtrise des consommations d'espace et d'énergie, le développement de modes de transport alternatifs au véhicule individuel....

7.4 L'ANALYSE DES INDICENCES

L'évaluation doit chercher à qualifier, et dans la mesure du possible quantifier les incidences. Si l'analyse est d'abord qualitative, elle doit toutefois aussi s'attacher à apprécier l'importance des incidences potentielles, notamment pour permettre de comparer des alternatives ou des scénarios, ou hiérarchiser les incidences au regard des enjeux.

En ce qui concerne le PADD l'évaluation s'intéresse à des objectifs et des orientations, rarement quantifiés, et reste donc principalement qualitative. Quand on évalue les documents prescriptifs qui déclinent

ces objectifs et orientations (DOO, zonage), l'analyse s'affine, proportionnellement à la précision de ce qu'on évalue.

En application des évolutions du code de l'urbanisme issues du Grenelle de l'environnement, la consommation d'espace doit faire l'objet d'une approche quantitative. L'analyse des règles qui encadrent les futurs projets, dont la nature et le nombre ne sont pas connus, sera davantage qualitative.

On sait généralement identifier les pressions ou les effets potentiels, et parfois les quantifier, par exemple la consommation d'espace, les besoins en eau pour les nouveaux habitants, le trafic induit... En revanche il est souvent plus difficile de préciser les impacts ou incidences en résultant, et a fortiori de les quantifier, plus particulièrement dans le cas des SCOT, lorsque les orientations ne sont pas localisées précisément et qu'on ne peut donc pas les croiser avec la sensibilité du territoire. On apprécie donc plutôt un risque d'incidence ou une incidence potentielle, de manière qualitative et à dire d'expert.

Même qualitative cette évaluation a toute son importance car elle contribue à définir les conditions de réalisation des futurs projets, à en améliorer l'acceptabilité environnementale et à anticiper la prise en compte de leurs incidences.

L'évaluation doit prendre en compte, non seulement les effets des orientations prises individuellement, mais aussi donner une appréciation des effets et incidences cumulés par une lecture transversale et globale du projet de territoire.

7.4.1 Incidences sur le patrimoine naturel

La mise en œuvre du SCoT apparaît compatible avec les enjeux des espaces naturels du territoire (Cœur du Parc National de Vanoise, Natura 2000, ZNIEFF, zones humides, sites inscrits...). Aucune

incidence notable négative n'est à prévoir. Certains objectifs du DOO participent au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire comme le développement et la valorisation de la Trame Verte et Bleue (Défi 1) ou encore le soutien à l'activité agricole (Défi 2). Il contribue ainsi à la préservation des connexions entre milieux permettant la circulation d'espèces, au maintien de la biodiversité et au renouvellement des écosystèmes.

Les projets d'UTN Structurantes font l'objet d'une analyse spécifique. Au total, 6 extensions de domaines skiables, 1 projet d'hébergement et 1 projet d'ascenseur valléen ont été retenues. Les prescriptions sur la protection des milieux de la Trame Verte et Bleue Maurienne ainsi que les exigences concernant l'urbanisation nouvelle (justification de l'adéquation avec les ressources en eau existantes et les capacités des réseaux d'assainissement) limitent les impacts des projets d'UTN sur les milieux naturels.

Le SCoT prévoit que le développement de l'urbanisation soit réalisé en priorité sur les espaces urbains déjà construits et que les extensions urbaines soient réalisées en continuité des secteurs existants tout en répondant à des objectifs de densité (Défi 3). La fragmentation écologique engendrée par la mise en œuvre du SCoT devrait être limitée. Le développement de l'urbanisation dans les pôles de vie, les pôles-relais et les bourgs s'accompagnera d'une attention particulière vis-à-vis des corridors écologiques.

7.4.2 Incidences sur les ressources naturelles

Le SCoT encourage la préservation de la ressource en eau et l'amélioration du partage de la ressource entre les différents usages.

Le regroupement de l'urbanisation ainsi que la réduction de l'étalement urbain devraient avoir pour conséquence une stabilisation du linéaire de réseaux d'eau potable limitant ainsi le gaspillage de la ressource.

Le SCoT propose un développement économe de l'espace à travers un renforcement de l'armature urbaine multipolarisée qui le caractérise, le rôle des pôles de vie et pôles-relais est renforcé. La priorité donnée au renouvellement urbain en complément du comblement des dents creuses et de la limitation des extensions urbaines.

Les principales contraintes sont liées au risque d'inondation, les secteurs les plus soumis bénéficient d'un Plan de Prévention des Risques. Le SCoT prescrit certaines mesures visant à mieux connaître les risques et mieux les prévenir comme l'identification dans les documents d'urbanisme locaux des zones humides et des champs d'expansion des crues comme des espaces à préserver de l'urbanisation (Défi 1).

Le risque de mouvements de terrain peut entraîner des coupures d'axes routiers du territoire. Le développement de l'urbanisation et des activités touristiques prévues par le SCoT ne provoquera pas d'engorgement des voies existantes et n'aggraverà pas les risques.

7.4.3 Incidences sur l'énergie et les activités humaines

Le SCoT préconise le développement des énergies renouvelables en cohérence avec la démarche TEPOS. Il demande aux documents d'urbanisme locaux d'étudier les potentiels en matière de production d'énergie renouvelable. De plus, Le développement de formes urbaines plus compactes et économes en énergie (réhabilitation et

construction neuve) devrait permettre de favoriser les économies d'énergie sur le territoire.

Le SCoT rappelle des principes fondamentaux visant à prévenir les risques technologiques, notamment celui de ne pas augmenter l'exposition aux risques à travers la maîtrise de l'urbanisation autour des sites présentant un risque significatif (SEVESO...) et le choix de la localisation de l'implantation d'activités à risques.

En limitant la consommation d'espaces agricoles et en favorisant le maintien des exploitations, le SCoT contribue à la sauvegarde du paysage et préserve l'identité du Pays Maurienne.

Le SCoT engendrera une meilleure maîtrise de l'urbanisation sur les espaces exposés au bruit et aux nuisances. En effet, les choix opérés dans la localisation et la conception des aménagements se feront au regard des nuisances sonores imposées par l'environnement (localisation spécifique des activités bruyantes, inconstructibilité sur certaines zones, organisation spécifique du quartier, traitement phonique du bâti). Le développement des modes doux devrait parallèlement contribuer à un apaisement de ces secteurs exposés.

Le choix d'implantation des nouveaux équipements de traitement des déchets et des carrières devra se faire de manière préférentielle sur des sites bénéficiant d'une intégration paysagère.

La mise en œuvre du SCoT n'aura pas d'incidence négative sur la santé. Les orientations en matière d'urbanisme vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de la ressource en eau en assurant un traitement efficace des effluents et en gérant mieux les réseaux.

Le renforcement des polarités et des proximités urbaines devrait concourir au développement des modes doux et participer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le SCoT contribue à préserver l'attractivité des Domaines Skiables, notamment les plus menacés, c'est à dire les plus petits en taille (superficie et nombre de pistes), ceux qui sont isolés des autres stations ou ceux les plus bas en altitude, pour éviter le recours excessif à la neige de culture. Cette préservation passe selon les cas par : des extensions de domaines skiables avec création de pistes et implantation de remontées mécaniques et/ou la création de liaisons inter domaines (pistes et/ou RM) « par le haut » lorsque cela est techniquement et réglementairement possible.

7.4.4 Synthèse des incidences

Au regard de la situation actuelle et en comparaison à une situation probable de l'état de l'environnement sans le SCoT, le projet du SCoT se traduit par des incidences probables très majoritairement positives sur l'environnement. L'analyse du tableau des incidences montre qu'il n'y a aucune incidence négative non traitée dans le SCoT.

Ce sont les dimensions « Consommation d'espace », « Ressource en eau » et « Épuration des eaux usées » qui cumulent le plus grand nombre d'incidences « négative mais anticipée et maîtrisée » au regard des différents objectifs du SCoT. Il s'agit donc de points sur lesquels la vigilance doit être de mise mais il faut mentionner que le DOO intègre pleinement ces problématiques en leur rattachant des objectifs spécifiques (notamment « préservation de la ressource eau », « développement des filières d'énergies renouvelables », « anticiper les besoins et constituer à l'échelle Maurienne des réserves foncières

économiques », « déterminer le foncier mutable ou libre nécessaire à l'habitat).

Il apparaît donc que l'effet cumulatif des incidences est fortement anticipé par le DOO. Ceci traduit la forte volonté du SCoT de préserver l'identité du Pays Maurienne et de maîtriser la consommation foncière. Cet objectif central du SCoT explique également les incidences positives sur les paysages et le patrimoine naturel.

7.5 LES MESURES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT

La démarche progressive d'évaluation doit faciliter des ajustements du projet de territoire vers un moindre impact environnemental. Les mesures doivent être proportionnées à l'ampleur et à la précision des incidences négatives identifiées.

7.5.1 Mesures d'évitement

La mesure d'évitement est une modification, suppression ou déplacement d'une orientation ou d'un projet pour en supprimer totalement les impacts.

Les mesures d'évitement concernent : les milieux naturels (identification et préservation des zones humides dans les Documents d'Urbanismes Locaux), les fonctionnalités écologiques (préservation des corridors dans les DUL), les espaces agricoles (préservation des espaces agricoles stratégiques dans les DUL, requalification des sites pollués), les paysages (remise en culture des friches, adaptation des tracés de remontées mécaniques des UTN Structurantes), la ressource en eau (adéquation besoins/projets, éviter le recours excessif à la

neige de culture) et la biodiversité (préservation des sites de reproduction des Tétrasyre dans les DUL).

7.5.2 Mesures de réduction

La mesure de réduction est une adaptation de l'orientation ou du projet pour réduire ses impacts.

Les mesures de réduction concernent : les milieux naturels (zones humides et réservoirs non constructibles sauf projets d'intérêt général), les espaces agricoles (évaluation et hiérarchisation des besoins à l'échelle pertinente), les paysages (entrées de ville, insertion paysagère des zones d'activités, mesures spécifiques aux UTN Structurantes), l'énergie (étude de potentiel en énergie renouvelable à l'échelle communale, recours aux énergies renouvelables pour les projets d'hébergement UTN Structurantes), l'assainissement (adéquation capacités des équipements et projets), l'eau (gestion des eaux pluviales pour limiter le risque de ruissellement, économies d'eau des projets commerciaux), les ressources minérales (recyclage des matériaux inertes, développement des carrières en fonction des besoins de construction locaux), les risques naturels (préservation des champs d'expansion des crues pour limiter le risque inondation, compléter les cartes d'aléas du risque avalanche, inconstructibilité des sites en risque minier), la qualité de l'air, les nuisances (pas de construction d'hébergement à proximité des infrastructures classées, des carrières et des sources de nuisances olfactives).

7.5.3 Mesures de compensation

La mesure de compensation est une contrepartie à l'orientation ou au projet pour compenser ses impacts et recréer une qualité équivalente.

Les mesures de compensation ne doivent être utilisées qu'en l'absence de possibilité d'éviter ou de réduire les impacts, et à défaut de solution alternative.

Les mesures de compensation concernent les milieux naturels (zones humides, compensation à 200% conformément au SDAGE) et les espaces agricoles (compensation foncière à l'échelle intercommunale, fonds de compensation à l'échelle Maurienne), la biodiversité (zones de reproduction du Tétrasyre).

7.6 LE DISPOSITIF DE SUIVI

Le code de l'urbanisme prévoit l'obligation d'une analyse des résultats de l'application du document d'urbanisme au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans. Cela concerne, pour les SCOT, l'environnement et la maîtrise de la consommation d'espace, les transports et déplacements ainsi que les implantations commerciales.

La conduite d'un bilan nécessite que soient mis en place, dès l'élaboration du SCOT, des outils permettant le suivi de ses résultats. Les dispositions retenues pour assurer le suivi sont présentées dans le rapport de présentation.